



**Centre interarmées
de concepts,
de doctrines et
d'expérimentations**



Mise en œuvre d'un groupement de soutien interarmées de théâtre

**Doctrine interarmées
DIA-4.6_MEO-GSIAT(2015)**

N° 18/DEF/CICDE/NP du 30 janvier 2015



Intitulée *Mise en œuvre d'un groupement de soutien interarmées de théâtre*, la Doctrine interarmées (DIA)-4.6_MEO-GSIAT(2015) respecte les prescriptions de l'*Allied Administrative Publication (AAP) 47(A)* intitulée *Allied Joint Doctrine Development*. Elle applique également les règles décrites dans le *Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale* (LRTUIN, ISBN 978-2-7433-0482-9) dont l'essentiel est disponible sur le site Internet www.imprimerienationale.fr ainsi que les prescriptions de l'Académie française.

Attention : la seule version de référence de ce document est la copie électronique mise en ligne sur les sites Internet et/ou Intradef du Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations (<http://www.cicde.defense.gouv.fr>).

Directeur de la publication

Général de brigade Jean-François PARLANTI
Directeur du CICDE

21, place Joffre - BP 31
75 700 PARIS SP 07

Téléphone du secrétariat : 01.44.42.83.30 ou 82.93
Fax du secrétariat : 01.44.42.82.72

Rédacteurs en chef

Travail collaboratif sous la direction du Colonel Pierre FAUCHE (CICDE)
et du Lieutenant-colonel Thierry ROUXEL (CDEF)

Rédacteur

Colonel Jean-Louis LADUREAU (CDEF)

Conception graphique

Premier maître Benoit GAULIEZ

Crédits photographiques

SIRPA Terre

Imprimé par

EDIACA
Section IMPRESSION
76, rue de la Talaudière - BP 508
42 007 SAINT-ETIENNE cedex 1
Tél : 04 77 95 33 21 ou 04 77 95 33 25



DIA-4.6_MEO-GSIAT(2015)

MISE EN ŒUVRE D'UN GROUPEMENT DE SOUTIEN INTERARMÉES DE THEATRE

N°18/DEF/CICDE/NP du 30 janvier 2015

(PAGE VIERGE)

Lettre de promulgation

Paris, le 30 janvier 2015

N° 18 /DEF/CICDE/NP

Objet : Promulgation de la Doctrine interarmées de la mise en œuvre d'un Groupement de soutien interarmées de théâtre DIA-4.6_MEO-GSIAT(2015).

Références :

- Arrêté ministériel du 21 avril 2005 portant création du Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations.
- Instruction n°1239 DEF/EMA/GRH/OR du 20 juin 2006 relative à l'organisation et au fonctionnement du Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations.

La doctrine interarmées de la mise en œuvre d'un Groupement de soutien interarmées de théâtre DIA-4.6_MEO-GSIAT(2015), en date du 30 janvier 2015, est promulguée.

Le général Jean-François PARLANTI
Directeur du Centre interarmées de concepts,
de doctrines et d'expérimentations
(CICDE)



(PAGE VIERGE)

Récapitulatif des amendements

1. Ce tableau constitue le recueil de tous les amendements proposés par les lecteurs, quels que soient leur origine et leur rang, transmis au Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations (CICDE) en s'inspirant du tableau proposé en annexe A (voir page 64).
2. Les amendements validés par le CICDE sont inscrits **en rouge** dans le tableau ci-dessous dans leur ordre chronologique de prise en compte.
3. Les amendements pris en compte figurent **en violet** dans la nouvelle version.
4. Le numéro administratif figurant au bas de la première de couverture et la fausse couverture est corrigé (**en caractères romains, gras, rouge**) par ajout de la mention : « **amendé(e) le jour / mois /année.** »
5. La version électronique du texte de référence interarmées amendé remplace la version antérieure dans toutes les bases de données informatiques.

N°	Amendement	Origine	Date de validité
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			

(PAGE VIERGE)

Références

- a. ***Défense et sécurité nationale. Le Livre blanc.*** La Documentation française, mai 2013 (ISBN : 978-2-11-009358-5), préface du Président de la République.
- b. ***Arrêté du 3 septembre 2012*** portant organisation de l'état-major des armées et fixant la liste des autorités et organismes directement subordonnés au chef d'état-major des armées.
- c. ***CIA-01_CEF(2013), Concept d'emploi des forces*** n° 130/DEF/CICDE/NP du 12 septembre 2013.
- d. ***RDIA-4 (Soutien)*** n° 101/DEF/CICDE/NP du 17 juin 2013.
- e. ***DIA-01(A)_DEF(2011) Doctrine d'emploi des forces*** n° 128/DEF/CICDE/NP du 12 juin 2014.
- f. ***DIA-03_CEO(2010) Commandement des engagements opérationnels*** n°217/DEF/CICDE/DR du 30 juillet 2010.
- g. ***DIA-4.2.1 Désengagement*** n° 199/DEF/CICDE/NP du 25 novembre 2013.
- h. ***DIA-04(B)_SOUT(2013) Le soutien aux engagements opérationnels, livrets 1 à 3*** n°040/DEF/CICDE/DR du 14 mars 2013.
- i. ***CIRCULAIRE relative aux procédures nationales de soutien administratif et logistique d'une force terrestre en opération extérieure*** n° 2350/DEF/EMAT/LOG/EG du 23 juillet 2005.
- j. ***PIA-4.4.1 Montée en puissance et préacheminement d'une force interarmées*** du 12 septembre 2014.
- k. ***PIA-4.4.2 Organisation générale de la chaîne des acheminements stratégiques*** du 12 septembre 2014.

OTAN.

- l. ***AJP-4.6 (B-1) Doctrine alliée interarmées relative Joint logistic support group***, édition B, version 1 du 1 avril 2014.

(PAGE VIERGE)

Fiche pour le lecteur pressé

1. L'opération SERVAL début 2013, fut marquée sur le plan logistique par le premier déploiement opérationnel d'un Groupement de soutien interarmées de théâtre (GSIAT) basé à Bamako au Mali. Ce GSIAT a constitué le point d'entrée logistique indispensable au soutien de l'opération et a parfaitement rempli son rôle d'intégrateur des différentes sous-fonctions logistiques.

Définition et description

2. Le GSIAT est un échelon logistique fixe chargé de mettre en œuvre le soutien logistique interarmées au niveau opératif. Le GSIAT se déploie sur une base de soutien interarmées de théâtre.
3. Il arme donc le ou les points principaux d'entrée sur le théâtre d'opération¹. Interarmées, il est déployé dans une aire géographique à caractère national appelée base de soutien interarmées de théâtre (BSIAT)² ou dans une aire géographique à caractère multinational appelée *Joint logistic support area (JLSA)*³. Dans un cadre OTAN, le *Joint logistic support group (JLSG)* est la structure miroir du GSIAT.
4. Le GSIAT est donc une unité de circonstance créée « sur mesure » pour le soutien logistique d'une opération déterminée. C'est une structure modulaire qui comprend systématiquement les zones suivantes dont certaines peuvent être délocalisées :
 - a. un poste de commandement ;
 - b. des points de débarquement aériens, maritimes et terrestres, la zone de regroupement et le Site de gestion du fret (SGF) qui constituent la zone des transits ;
 - c. des zones fonctionnelles organisées par domaines de soutien (soutien médical, soutien pétrolier, acheminements, soutien de l'homme, maintien en condition opérationnelle, soutien munitions, soutien au stationnement) et des dépôts de théâtre.

Rôle et emploi

5. Les cas de déploiement d'un GSIAT sont déclinés dans la PIA-0.1 / Livret 1/4 sur les situations opérationnelles et hypothèses d'engagement relatives au Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale 2013. Ce document prévoit :
 - a. Situation opérationnelle de référence (SOR) cas de l'Echelon national d'urgence (ENU): 1 GSIAT ;
 - b. SOR gestion de crise dans la durée : 1 GSIAT sur un des trois théâtres d'opération ;
 - c. Hypothèse d'engagement (HE) Intervention dans le cadre d'une opération majeure de l'Alliance: 1 GSIAT (si la France est nation contributrice) ou 1 *Joint logistic support group (JLSG)* (si la France est nation cadre) ;
 - d. HE Protection dans le cadre du contrat protection 10 000 hommes en métropole ou DROM/COM⁴ (exemple : Plan Neptune) : 1 GSIAT.
6. Le GSIAT entretient des stocks de ressources au niveau fixé par le commandement, les livre ou les distribue sur ordre. Il régule les flux et atténue les effets de leurs variations.

Il doit réunir toutes les conditions requises pour faciliter la réversibilité des flux, c'est-à-dire des conditions de stockage garantissant la préservation des ressources et leur réacheminement vers la métropole.

¹ Théâtre d'opération : espace géographique délimité dans lequel une force opère pour remplir une mission fixée par l'autorité stratégique. Ses limites sont fixées par l'ordre initial interarmées d'opérations.

² BSIAT : Base de soutien interarmées de théâtre. Pour le soutien d'engagements conséquents, la surface d'implantation de la base peut s'étendre sur plusieurs dizaines de kilomètres carrés et être discontinue. Cet aspect peut avoir des conséquences sur la co-localisation d'éléments de commandement.

³ JLSA : terme et définition en cours de validation par l'OTAN.

⁴ DROM/COM : Départements et régions d'outre-mer/Collectivités d'outre-mer.

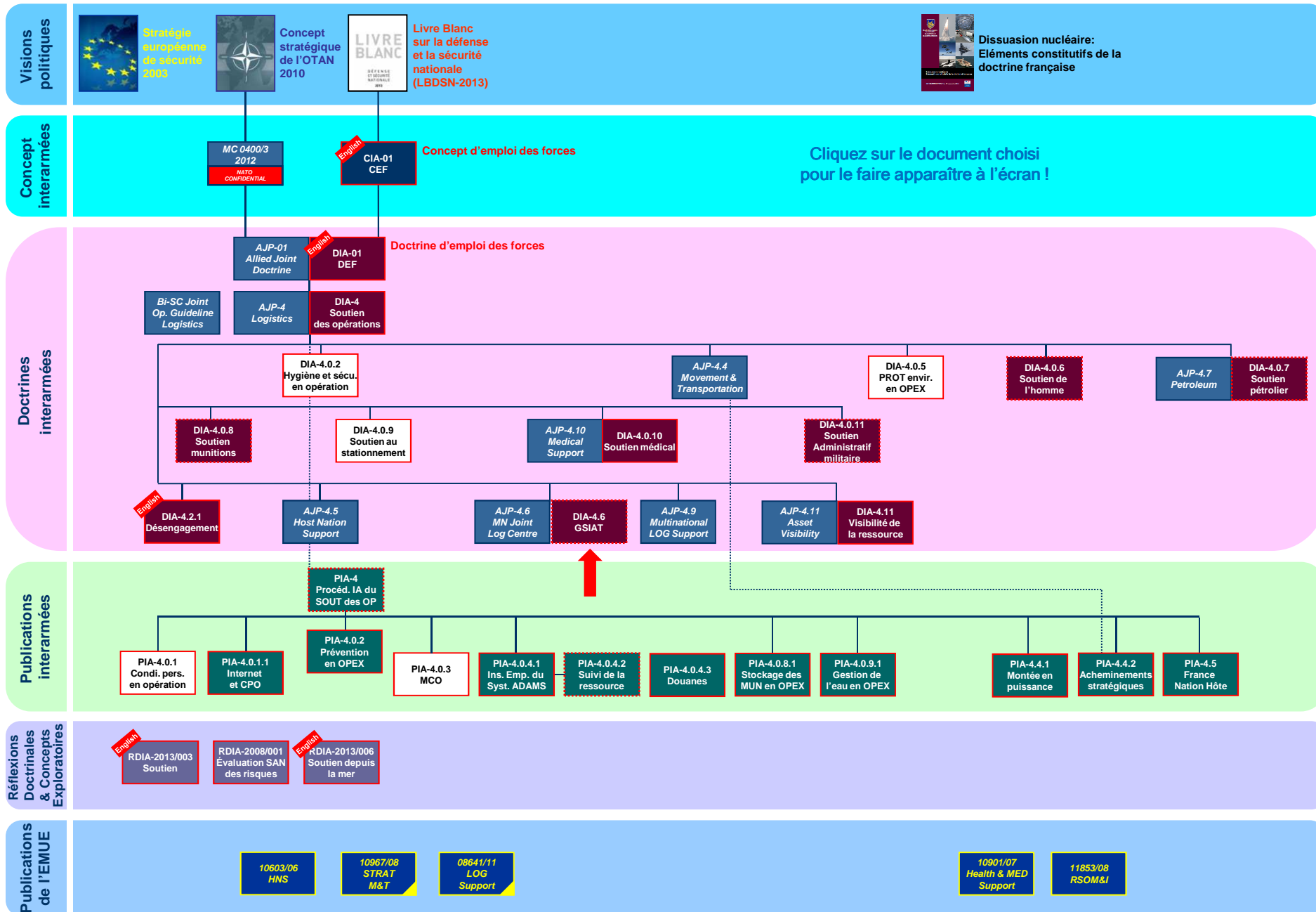
7. Il s'appuie sur deux boucles logistiques et l'établissement d'un stock de théâtre :
- a. la boucle stratégique, en amont du théâtre, maintient la capacité de la force au niveau requis par la Directive administrative et logistique (DAL) ;
 - b. la boucle opérative, sur le théâtre, assure la cohérence du soutien interarmées et multinational au regard de l'activité opérationnelle ;
 - c. le stock de théâtre, en fonction de l'infrastructure disponible sur le théâtre et des délais de ravitaillement stratégique et tactique des unités, est adapté qualitativement et quantitativement à l'intensité de l'opération afin de limiter l'influence de la boucle opérative sur le soutien direct.
8. Le GSIAT structure opérationnelle d'exécution du soutien logistique de la force est placé, dans le cadre d'une opération nationale, sous le contrôle opérationnel (*OPCOM*) du COMANFOR qui s'appuie sur son sous-chef soutien⁵. En fonction des impératifs opérationnels, le COMANFOR peut être amené à lui déléguer une partie de ses attributions en matière de soutien. Dans un cadre multinational, le REP France s'appuie sur son Adjoint soutien interarmées (ASIA), garant par délégation de la cohérence des soutiens. Dans ce cadre, l'ASIA exerce généralement l'*OPCON* sur le GSIAT.

⁵ La terminologie ASIA (Adjoint soutien interarmées) tend à s'imposer pour désigner le sous-chef soutien d'une opération nationale.



Domaine 4 **Soutien**

Cliquez sur l'enveloppe pour contacter l'officier chargé du (sous)-domaine au CICDE



(PAGE VIERGE)

	Page
Chapitre 1 - Cadre opérationnel	17
SECTION I - LES HYPOTHESES D'ENGAGEMENT	17
SECTION II - LES DETERMINANTS DE LA MISE SUR PIED D'UN GSIAT	20
SECTION III - L'ENVIRONNEMENT INTERARMEES DU GSIAT	21
Chapitre 2 - Mission.....	23
SECTION I - LA MISSION PRINCIPALE	23
SECTION II - LES MISSIONS PARTICULIERES	24
SECTION III - LE ROLE DU GSIAT	25
Chapitre 3 - Principes d'organisation	27
SECTION I - LA MONTEE EN PUISSANCE ET LA PREPARATION.....	27
SECTION II - L'ORGANISATION DE LA LOGISTIQUE DE THEATRE.....	28
SECTION III - L'ORGANISATION DU GSIAT	32
SECTION IV - LA ZONE DES TRANSITS	35
SECTION V - LA ZONE DES DEPOTS ET SOUTIENS	37
Chapitre 4 - Fonctionnement	44
SECTION I - LE POSTE DE COMMANDEMENT DU GSIAT.....	44
SECTION II - LES TRANSITS SUR LE THEATRE	48
SECTION III - LES ZONES FONCTIONNELLES.....	49
SECTION IV - LE GSIAT ET LA COMPOSANTE TERRESTRE	49
SECTION V - LE GSIAT ET LA COMPOSANTE AERIENNE	50
SECTION VI - LE GSIAT ET LA COMPOSANTE MARITIME.....	51
SECTION VII - LE GSIAT ET LA COMPOSANTE FONCTIONNELLE FORCES SPECIALES	52
SECTION VIII - LE GSIAT ET LE SOUTIEN DES FORCES DE LA GENDARMERIE NATIONALE.....	52
SECTION IX - LE DEPLOIEMENT ET LA PROTECTION DU GSIAT	52
SECTION X - LE SOUTIEN VIE ET LOGISTIQUE DU GSIAT	53
Chapitre 5 - Cas particuliers	55
SECTION I – LE GSIAT ET LES FORCES DE PRESENCE	55
SECTION II – LE GSIAT ET LES FORCES DE SOUVERAINETE.....	55
SECTION III – LE GSIAT SUR LE TERRITOIRE NATIONAL.....	56
SECTION IV - RECOURS A L'EXTERNALISATION DE PRESTATIONS LOGISTIQUES.....	56
SECTION V - IMPLICATION DU GSIAT DANS LE PROCESSUS RSMI	57
SECTION VI - LE GSIAT EN PHASE DE DESENGAGEMENT	58
SECTION VII - LE GSIAT DANS LE CADRE DU SOUTIEN DEPUIS LA MER	59
Annexe A - Demande d'incorporation des amendements	61
Annexe B - Lexique	63
PARTIE I – SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS	63
PARTIE II – TERMES ET DEFINITIONS	66
Quatrième de couverture (Résumé).....	67

(PAGE VIERGE)

Section I - Les hypothèses d'engagement

102. La PIA-0.1 *Situations opérationnelles et hypothèses d'engagement relatives au Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale 2013 - Livret 1/4*⁶ traduit l'ambition politico-militaire et synthétise les missions opérationnelles confiées aux armées, aux directions et services interarmées ainsi que les capacités fondamentales associées.
103. Cette PIA définit :
- la Situation opérationnelle de référence (SOR) qui décrit les missions permanentes et les engagements dans la durée que les forces armées doivent assumer ;
 - les Hypothèses d'engagement (HE) maximales, en cas de crise majeure touchant le territoire national (HE Protection), ou en cas de conflit majeur pouvant atteindre nos intérêts vitaux (HE Intervention).
104. Les situations opérationnelles de référence retenues pour le déploiement du Groupement de soutien interarmées de théâtre (GSIAT) sont les suivantes :
- SOR ENU (Echelon national d'urgence⁷) : 1 GSIAT ;
 - SOR gestion de crise dans la durée : 1 GSIAT sur un des trois théâtres d'opération.
105. Les hypothèses d'engagement nécessitant le déploiement d'un GSIAT sont :
- HE Intervention dans le cadre d'une opération majeure de l'Alliance: 1 GSIAT (si la France est nation contributrice) ou 1 *Joint logistic support group (JLSG)* (si la France est nation cadre) ;
 - HE Protection dans le cadre du contrat protection 10 000 hommes en métropole ou DROM/COM (exemple : Plan Neptune) : 1 GSIAT.

Déploiement du GSIAT dans le cadre d'une opération extérieure

106. Le soutien interarmées d'une opération extérieure (OPEX) comprend trois échelons :
- un échelon de conception et de planification du soutien. Ce sont les cellules J1, J4, J8⁸ et JMED du Poste de commandement interarmées de théâtre (PCIAT). Ces cellules sont sous les ordres du Sous-chef soutien (S/C Sout) en national ou d'un Adjoint soutien interarmées dans un cadre multinational (ASIA)⁹ ;
 - un échelon de soutien en entrée de théâtre, le GSIAT sous contrôle opérationnel (OPCOM) du PC IAT dans lequel figure le S/C Sout en charge du soutien, en national et sous OPCON de l'ASIA en multinational ;
 - un échelon de soutien de composante. Chaque composante est soutenue par un détachement de soutien qui lui est propre et intégré à ses effectifs.
107. Le GSIAT est déployé pour soutenir un engagement dans le cadre d'une opération nationale ou multinationale. Il arme la Base de soutien interarmées de théâtre (BSIAT).

⁶ N° D-13-011448/DEF/EMA/DR-SF du 03 décembre 2013.

⁷ Cf. PIA-7.0.1 mise sur pied de l'échelon national d'urgence.

⁸ La fonction J8 est assurée par un DIRCOM (Directeur du commissariat). Afin de respecter au mieux les appellations OTAN, il sera retenu le terme « J8 » dans ce document.

⁹ Pour des raisons pratiques, le terme ASIA devenu terme générique de référence, sera usité dans ce document.

108. La BSIAT correspond à la zone de déploiement en entrée de théâtre identifiée lors de la phase de planification afin de permettre la conduite des opérations de soutien au niveau opératif et les autres activités mises en œuvre par le GSIAT.
109. La BSIAT comprend :
- a. une zone des transits composée des points d'entrée et de sortie du théâtre (A, R ou SPOD¹⁰ en entrée et A, R ou SPOE¹¹ en sortie) avec leurs équipes de suivi de flux, d'un site de gestion du fret et, sur ordre du commandement de la force, d'une Zone de regroupement (ZR) ;
 - b. une ou plusieurs zones fonctionnelles « dépôts et soutiens » où tous les domaines logistiques représentés stockent les ressources et accomplissent leurs missions de soutien.

Déploiement du GSIAT en multinational

110. Si la France participe à une coalition multinationale OTAN en tant que nation-cadre, elle met sur pied un *Joint logistic support group (JLSG)*. Au sein du poste de commandement (PC) de ce JLSG, elle arme les cellules responsables des fonctions logistiques pour lesquelles la France assure le rôle de nation pilote¹². En fonction du cadre d'engagement, elle peut aussi armer les postes-clés de ce même PC. La structure Soutien national France (SNF) n'est pas systématiquement déployée en totalité. Des mutualisations peuvent être envisagées avec la structure du JLSG. Des arbitrages seront effectués par le CPCO au cours de la phase de planification et de montée en puissance de l'opération, en liaison avec l'état-major de la structure de commandement intégrée de l'OTAN (*NATO command structure – NCS*) désigné pour commander l'opération.
111. Si la France participe à une coalition multinationale dans laquelle elle n'est pas nation-cadre, un GSIAT assure le soutien des forces françaises participant à cette coalition. La chaîne de soutien (structure SNF – PC GSIAT) doit être dimensionnée et organisée en fonction du volume des éléments nationaux à soutenir ainsi que de la nature des prestations assurées par le JLSG¹³ dans un but de complémentarité et de rationalisation de l'empreinte logistique.
112. Le *Joint logistic support group headquarter (JLSG HQ)* est subordonné au *Joint task force HQ (JTF HQ)*, PC qui comporte nécessairement un *DCOS Support*¹⁴ et ses grands subordonnés (J1, J4, J8, JMED et JENG).
113. Le JLSG constitue un échelon de conduite et de synthèse logistique de théâtre. Il coordonne et exécute le soutien de niveau opératif, coordonne les mouvements et transits intra-théâtre, met en œuvre le processus réception, stationnement, mouvement, intégration (RSMI) et exerce le contrôle logistique (*LOGCOM*) sur les entités logistiques alliées, y compris les Eléments de soutien national (ESN).
114. Par voie de conséquence, la structure SNF est dimensionnée au regard des fonctions non transférées au JLSG de façon à couvrir la totalité du soutien des forces françaises engagées. L'armement du GSIAT est conduit à partir d'un noyau clé issu de l'armée Contributrice principale au soutien (CPS), renforcé en fonction de la génération de force. Il n'existe pas d'état-major spécifiquement dédié au commandement du soutien logistique au niveau opératif, en dehors des unités de l'armée de terre armant l'essentiel du PC¹⁵. Un complément provenant des autres armées ainsi que des Directions et services interarmées (DSIA) est adjoint selon le type d'engagement.

¹⁰ APOD : Air port of disembarkation ; RPOD : Rail port of disembarkation ; SPOD : Sea port of disembarkation.

¹¹ APOE : Air port of embarkation ; RPOE : Rail port of embarkation ; SPOE : Sea port of embarkation.

¹² Nation pilote : *logistic lead nation (LLN)*.

¹³ La nature des prestations de soutien assurée par le JLSG sera arrêtée à l'issue des conférences multinationales relatives à la génération de force.

¹⁴ *DCOS Support : Deputy chief of staff Support.*

¹⁵ Cf. DIA-4, livret 3, annexe K (§ K08).

Déploiement du GSIAT sur le territoire national

115. Le soutien d'une opération sur le territoire national est fourni par les structures locales existantes, éventuellement complétées par des unités logistiques dédiées, désignées le cas échéant par le Centre de planification et de conduite des opérations (CPCO) et adaptées à la force engagée (détachement, sous groupement logistique, etc.).

116. Dans le cadre d'un engagement opérationnel sur le territoire national, il faut distinguer deux cas¹⁶ :

a. Mission intérieure inopinée.

L'impératif est de pouvoir réagir immédiatement afin de répondre à l'urgence de la situation. Dès le début de la crise et en application de la doctrine interarmées sur les secteurs d'intérêt du soutien¹⁷, la chaîne OTIAD désigne le Commandant de base de défense (COMBdD) le plus à même de prendre les mesures d'urgence et de coordonner les soutiens au niveau local¹⁸.

Dans un deuxième temps, en fonction de l'intensité (volume des forces à soutenir et nature du soutien à apporter aux populations et services de l'Etat) et de la durée de la crise (supérieure à plusieurs jours), le CPCO peut décider de la création d'un GSIAT.

b. Mission intérieure planifiée.

Le soutien des éléments engagés est planifié et fait l'objet, soit d'une annexe du CONOPS, soit d'une Directive administrative et logistique (DAL)¹⁹. La mise sur pied d'un GSIAT peut être planifiée si les structures de soutien locales sont insuffisantes, indisponibles, inexistantes ou inadaptées. Le GSIAT est placé sous OPCON de l'ASIA de l'opération.

¹⁶ Cf. PIA-3.3.2.

¹⁷ Cf. DIA-4, livret 3.

¹⁸ Instruction relative aux missions et attributions du commandant de base de défense n°144/DEF/EMA/SC SOUT du 18 juin 2014.

¹⁹ Exemple de l'opération Neptune.

Section II - Les déterminants de la mise sur pied d'un GSIAT

Caractère de l'opération

Opération nationale	Opération binationale	Opération de l'OTAN
GSIAT possible	Cas des opérations type « <i>Combined joint expeditionary force</i> » (CJEF). Dans ce cas spécifique, un <i>Combined joint support group</i> (CJSG) est déployé. A des fins de rationalisation et de réduction de l'empreinte logistique et par entente entre les nations, ce CJSG intègre les soutiens nationaux.	Dans le cas où la France est <u>nation cadre</u> elle déploie un JLSG dont elle arme le noyau-clé. Il reprend les missions du GSIAT hors soutien spécifique France. Certaines fonctions logistiques de ce JLSG sont assurées par des nations contributrices sur volontariat. Dans le cas où la France <u>n'est pas nation cadre</u> elle déploie une structure logistique autonome en complément des fonctions couvertes pour elle par le JLSG. La France peut armer des fonctions du JLSG sur volontariat et peut se rattacher au JLSG pour des fonctions assurées par d'autres nations.

Lieu de l'engagement opérationnel

OPEX	MISSINT ²⁰	Forces de présence
Cf. tableau précédent	GSIAT si nécessaire	Reconfiguration et renforcement des soutiens préexistants selon une structure de GSIAT si nécessaire.

Synthèse

Cas nécessitant le déploiement d'un GSIAT	Cas ne nécessitant pas le déploiement d'un GSIAT
	Opération de faible envergure, pouvant être soutenue par les structures de soutien locales (BdD) et/ou le recours à l'externalisation.
Opérations combinées.	Opération binationale limitée (certaines cellules types d'un GSIAT peuvent être mises en œuvre au sein du CJSG).
Opérations de haute intensité.	Opération OTAN lorsque la France est nation cadre et arme le noyau clé du JLSG (fonctions principales d'un GSIAT). La France arme en complément une structure SNF pour son soutien spécifique.
Opérations engageant un volume de forces important.	
Missions intérieures (soutien interarmées et interministériel en fonction de l'intensité de l'engagement).	
Opération nationale, dont opération d'entrée en premier.	
Opération multinationale dans laquelle la France n'exerce pas la fonction de nation cadre, dont opération d'entrée en premier.	

²⁰ L'opération Neptune est assimilée à une MISSINT, car l'engagement des armées est planifié.

Section III - L'environnement interarmées du GSIAT

117. Le soutien est une responsabilité interarmées de niveau opératif. Il est conduit par le S/C Sout en national et l'ASIA en multinational.

Le S/C Sout est à la tête d'une structure administrative et logistique intégrée dans le PCIAT (J4/J1/J8/JMED). L'ASIA est à la tête d'une structure couvrant les mêmes fonctions au sein du PC SNF.

Le S/C Sout ou l'ASIA exerce, par délégation du Commandant de la force (COMANFOR), le contrôle administratif (*ADMINCON*) sur l'ensemble des moyens logistiques déployés sur le théâtre dont il est l'intégrateur unique.

118. Le S/C Sout ou l'ASIA s'appuie pour cela sur :
- les J4/J1/J8/JMED du PCIAT ou du PC SNF qui conçoivent et planifient la manœuvre logistique ;
 - le GSIAT pour la mise en œuvre et l'exécution en zone arrière.

Le schéma qui suit, donne un exemple de la place que le GSIAT peut tenir en entrée de théâtre. Il symbolise le transfert d'autorité entre le CSOA, responsable des acheminements stratégiques et l'ASIA, responsable du soutien des forces en opérations.

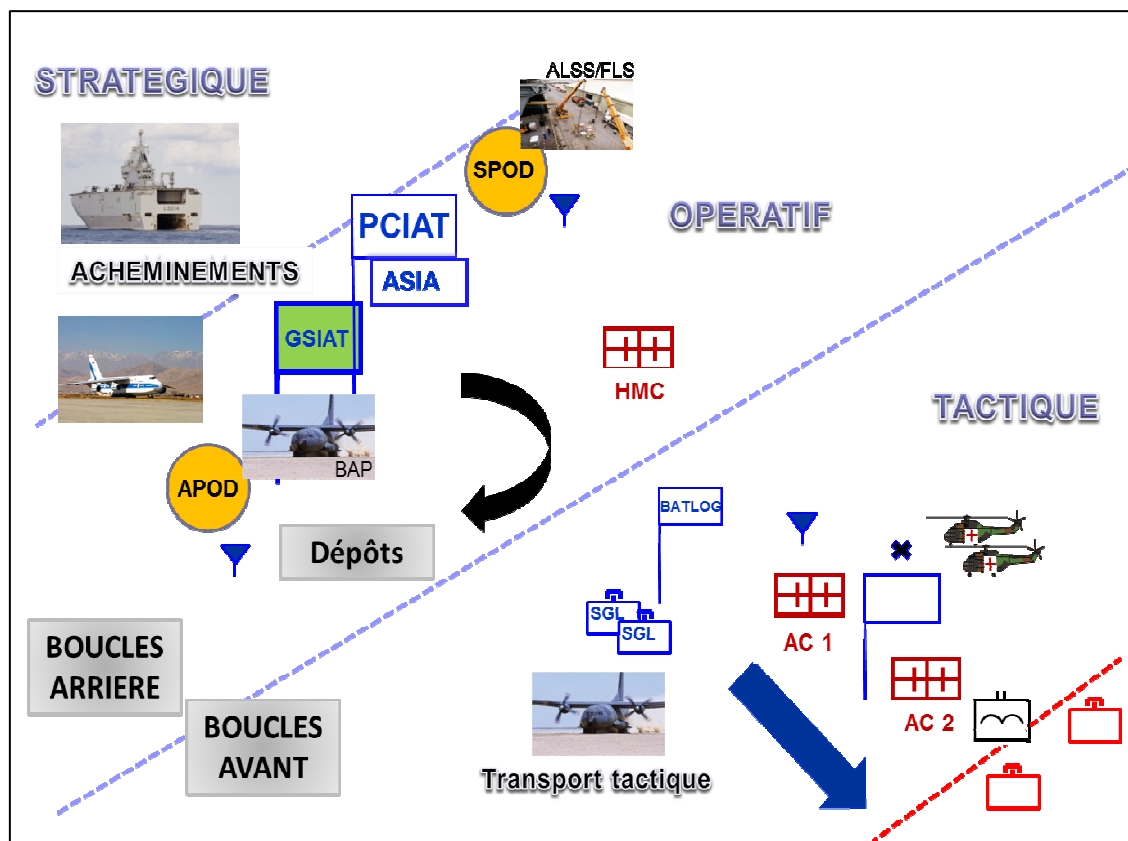


FIG. 1. – Le GSIAT dans son environnement

(PAGE VIERGE)

Définition

201. Le GSIAT arme le ou les points principaux d'entrée sur le théâtre d'opération. Interarmées, il est déployé dans une aire géographique à caractère national appelée BSIAT²¹ ou dans une aire géographique à caractère multinational appelée *Joint logistic support area (JLSA)*²². Il peut être co-localisé avec le JLSG.
202. C'est une structure modulaire qui ne manœuvre pas, et comprend systématiquement les zones suivantes dont certaines peuvent être délocalisées :
- un poste de commandement ;
 - des points de débarquement aériens, maritimes et terrestres, la zone de regroupement et le Site de gestion du fret (SGF) qui constituent la zone des transits ;
 - des zones fonctionnelles organisées par domaines de soutien (soutien médical, soutien pétrolier, acheminements, soutien de l'homme, maintien en condition opérationnelle, soutien munitions, soutien au stationnement) et des dépôts de théâtre.
203. Il soutient la force en distribuant directement les ressources ou en les livrant aux autres groupements de soutien du théâtre.
204. Lors d'une opération nationale, le GSIAT est placé sous l'OPCON du commandant de la force interarmées lequel peut le déléguer à son S/C Sout en fonction des conditions du soutien de la force.
205. Lors d'une opération multinationale, le GSIAT fait partie de l'ESN. A ce titre il est placé sous l'OPCON de la structure SNF (partie intégrante du *FRA NCC*²³) aux ordres de l'ASIA et sous contrôle tactique (*Tactical control* ou *TACOM*) du PC de la force multinationale. Il peut être placé sous contrôle logistique (*LOGCON*²⁴) du JLSG et exerce le TACON sur les unités stationnées ou en transit dans sa zone de responsabilité (y compris les ESN des autres nations contributrices localisées au sein de la BSIAT).
206. Les armées, directions et services interarmées déploient leurs dispositifs logistiques respectifs de niveau opératif au sein du GSIAT et y organisent leurs structures de soutien. Il s'agit de dépôts spécifiques terre dans la zone des dépôts et soutiens du GSIAT ou dans le(s) groupement(s) de soutien tactique pour l'armée de terre, d'un ou plusieurs *Forward logistic sites (FLS)* pouvant se limiter à une antenne logistique déployée pour la marine.

Section I - La mission principale

207. Localisé sur la BSIAT qui constitue le point d'entrée et de sortie unique du théâtre d'opération pour toutes les unités, les vecteurs et les ressources, le GSIAT est chargé de mettre en œuvre les moyens et les ressources de son niveau nécessaires au soutien des formations du niveau stratégique (cas des forces spéciales), opératif et tactique²⁵. Il constitue, entretient, distribue, et/ou livre et gère les ressources qui transitent dans sa base.

²¹ BSIAT : Base de soutien interarmées de théâtre. Pour le soutien d'engagements conséquents, la surface d'implantation de la base peut s'étendre sur plusieurs dizaines de kilomètres carrés et être discontinue. Cet aspect peut avoir des conséquences sur la co-localisation d'éléments de commandement.

²² JLSA : terme et définition en cours de validation par l'OTAN.

²³ FRA NCC/CCNF : *France national contingent commander* / Commandant du contingent national France.

²⁴ LOGCON : *Logistic control* / contrôle logistique : autorité conférée à un commandant sur des unités et des services logistique dans sa zone d'opérations interarmées, incluant les éléments de soutien national, et qui lui permet de synchroniser, fixer les priorités et intégrer leurs fonctions et activités logistiques en vue d'accomplir la mission interarmées de théâtre. Le LOGCON ne confère pas d'autorité sur les ressources propres nationales dont disposent les NSE (*National support element*), sauf si elles font l'objet d'accords et de principes d'emploi spécifiques.

²⁵ Toutefois des éléments aériens et maritimes peuvent entrer dans la zone d'opérations interarmées / *Joint operations area (JOA)* et participer à l'opération sans passer par la BSIAT (ravitailleurs, AWACS, etc.).

208. Cette mission s'exerce au profit de toutes les composantes d'armée (terre, air, mer) et fonctionnelles comme les forces spéciales. Elle peut s'exercer également au profit de la gendarmerie nationale ou d'armées alliées, sous réserve d'accords *ad hoc* signés au préalable.
209. Après avoir transité sur les plates-formes de débarquement, la ressource est transportée vers les zones fonctionnelles de la BSIAT, vers les éléments de soutien des BAP (*Deployable operational base (DOB)*), de l'antenne logistique déployée de la marine ou FLS.
210. Dans le cas où la France est pilote pour la mise en œuvre d'installations multinationales aéroportuaires ou portuaires, les unités dédiées sont subordonnées au JLSG pour cette fonction.
211. Au sein de leur composante d'appartenance respective, les éléments de transit et de soutien accusent réception des ressources et poursuivent le suivi des flux de ressources en direction des autres bases logistiques déployées sur le théâtre.
212. La conduite et la coordination des mouvements liés à la mise en place de la force, aux relèves et au désengagement en fonction des ordres du commandant de théâtre sont assurées par le Centre de coordination interarmées de transports, transits et mouvements (CCITTM) qui est le correspondant du CSOA sur le théâtre.

Section II - Les missions particulières

213. Selon les hypothèses d'engagement national ou multinational où la France peut être nation cadre ou non, un grand nombre de paramètres (type d'opération, nature et volume des forces engagées, durée prévisible de l'opération, éloignement du théâtre par rapport à la métropole, intensité des combats, possibilités offertes par la nation hôte) vont conduire à la déclinaison de missions particulières.

Détail des missions particulières

214. Participer à la mise en œuvre du processus RSMI/RSOI²⁶:
- a. dans sa zone de responsabilité : réception et soutien des unités en transit avec ses moyens organiques ou des moyens en renforcement ;
 - b. en dehors de sa zone de responsabilité : sur ordre du PCIAT et jusqu'au déploiement complet des structures de soutien de la force, conduire les opérations de soutien au profit :
 - (1) des convois entre la zone de regroupement²⁷ de la BSIAT et la Zone de déploiement initial (ZDI)²⁸ ;
 - (2) de la ZDI (ravitaillement) ;
 - (3) des convois au-delà de la ZDI.
215. Contribuer, dans sa zone de responsabilité, aux opérations d'acceptation de la force (coopération civilo-militaire et éventuellement actions sur l'environnement) ;
216. Participer à la mise sur pied et au soutien :
- a. d'un camp de prisonniers ;
 - b. d'un Centre de regroupement et d'évacuation de ressortissants (CRER) ;
 - c. d'un Centre d'accueil des réfugiés (CAR).

²⁶ RSMI/RSOI : Réception stationnement mouvement intégration/ *Reception staging onward movement integration*.

²⁷ ZR : zone aménagée dont le but est de permettre le regroupement et la remise en condition des unités d'une force avant ou après un transport stratégique. Elle permet, de réguler la présentation des unités à embarquer pour adapter les plans de fractionnement aux capacités offertes, ou bien, d'organiser le post-acheminement des unités venant de débarquer avant d'être dirigées vers la ZDI.

²⁸ ZDI : zone au sein de laquelle l'unité établit ses liens organiques et complète le cas échéant sa mise sur pied de guerre.

Liaisons et coordination avec la nation hôte

217. Par délégation du COMANFOR, le GSIAT entretient des relations étroites avec les représentants de la ou des nations hôtes, soit directement, soit par l'intermédiaire de la structure SNF.
218. Ces relations ont principalement pour but de :
- a. régler les questions liées au déploiement et au stationnement ;
 - b. obtenir des prestations particulières de la part des services du ou des nations hôtes ;
 - c. faciliter l'achat et l'utilisation de ressources et prestations locales (*contracting*).
219. Ces relations sont encadrées par l'accord régissant le statut de la force (*SOFA*²⁹) et elles font l'objet d'accords techniques bilatéraux (*TA*³⁰).

Section III - Le rôle du GSIAT

220. Dans le dispositif de projection de forces, le GSIAT constitue un maillon essentiel de la chaîne logistique de théâtre. Il arme une BSIAT qui constitue l'unique point d'entrée et de sortie (double sens) du théâtre d'opération, pour les forces et pour les ressources françaises interarmées. Son rôle est d'intégrer les structures de transit multimodal sur les plates-formes de départ et d'arrivée et de soutenir la force, soit directement pour les unités qui lui sont rattachées, soit via des groupes de soutien du théâtre (*GS*³¹, *FLS*).
221. Dans le cadre d'une entrée en premier (*SOR/ENU*), le GSIAT assure en particulier le soutien des Modules interarmées de théâtre³² (*MIT*) et du Groupement de transmissions (*GTRS*) fournisseur du soutien énergie³³.
222. Le GSIAT entretient des stocks de ressources au niveau fixé par le commandement, les livre ou les distribue sur ordre. Il régule les flux et atténue les effets de leurs variations. Il doit réunir toutes les conditions requises pour faciliter la réversibilité des flux, c'est-à-dire des conditions de stockage garantissant la préservation des ressources et leur réacheminement vers la métropole.
223. Il s'appuie sur deux boucles logistiques et l'établissement d'un stock de théâtre :
- a. la boucle stratégique, en amont du théâtre, maintient la capacité de la force au niveau requis par la *DAL* ;
 - b. la boucle opérative, sur le théâtre, assure la cohérence du soutien interarmées et multinational au regard de l'activité opérationnelle ;
 - c. le stock de théâtre, en fonction de l'infrastructure disponible sur le théâtre et des délais de ravitaillement stratégique et tactique des unités, est adapté qualitativement et quantitativement à l'intensité de l'opération afin de limiter l'influence de la boucle opérative sur le soutien direct.
224. Le rôle des forces pré-positionnées (forces de présence et de souveraineté), qui disposent d'unités stationnant dans les *DROM/COM* ou à l'étranger, peut être déterminant pour constituer la structure embryonnaire du GSIAT. Elles englobent des capacités de transit aérien, maritime et de surface permettant d'initialiser l'entrée des forces sur le terrain.

²⁹ *SOFA* : *Status of force agreement*.

³⁰ *TA* : *Technical agreement*.

³¹ *GS* : Groupement de soutien.

³² Les modules interarmées de théâtre sont des unités autonomes rattachées directement au *PCIAT*. Ils représentent les capacités de théâtre et agissent au profit de toutes les composantes. Ils sont constitués soit à partir d'une unité organique, soit par le regroupement d'individus provenant de diverses formations.

³³ Cf. *PIA-7.0.1 Echelon national d'urgence* (2014), § 3034, page 33.

Soutien des relèves

225. Les forces engagées dans une opération de longue durée sont relevées soit périodiquement, soit pour accompagner une ré-articulation du dispositif.
226. Les relèves périodiques concernent essentiellement le personnel, tandis que le matériel, sauf impératif de maintenance, reste sur place. Le travail du GSIAT est axé sur le transit de ce personnel, son transport et son soutien :
- a. de son entrée sur le théâtre jusqu'à sa prise en compte par les unités d'affectation ;
 - b. et de son entrée en BSIAT jusqu'à son embarquement pour un retour en métropole.
227. Lorsque les unités engagées sont remplacées à la suite d'un changement de posture de la force, les opérations de relèves combinent le soutien d'un désengagement avec celui d'une mise en place, avec présence simultanée sur le théâtre des éléments sortants et des éléments entrants. Cette action conduite par le CSOA en liaison avec la structure SNF nécessite la mise en œuvre du processus RSMI pour coordonner l'ensemble, notamment si des forces de plusieurs nationalités sont concernées. Le GSIAT exécute le soutien correspondant dans sa zone de responsabilité.

Désengagement de la force

228. Dans cette phase, le GSIAT soutient les forces en transit dans sa zone de responsabilité. Il veille au respect des mesures de soutien logistique de désengagement (tri-conditionnement des ressources et des matériels, mesures administratives) pour le rapatriement vers la métropole. Simultanément, il désengage ses propres unités et ressources en coordination avec le poste de commandement de la force (cas d'une opération nationale) et la structure SNF (cas d'une opération multinationale). Dans le cadre du désengagement, il fait partie des unités dont les effectifs peuvent être renforcés ponctuellement.

En fin de désengagement, le GSIAT, en liaison avec la nation hôte et la structure SNF, réintègre les emprises occupées en procédant à des états des lieux.

Chapitre 3

Principes d'organisation

301. Le GSIAT est un module interarmées. Il dispose d'un PC doté des moyens SIC adéquats le reliant non seulement au PCIAT mais également à la métropole (systèmes d'information « métiers » s'appuyant sur le réseau Intradef), à ses zones fonctionnelles et aux formations logistiques des composantes (GS, BATLOG, SGL, DETLOG³⁴ pour l'armée de terre, Cellule logistique déployée (CLD) pour l'armée de l'air, FLS pour la marine nationale). Il est constitué de plusieurs zones spécialisées dans les sous-fonctions logistiques dédiées (zones fonctionnelles³⁵) et de zones de transit qui sont coordonnées et commandées par le PC du GSIAT.

Section I - La montée en puissance et la préparation

302. Dès la phase de planification de l'opération et afin d'anticiper la mise sur pied de la force, le CPCO désigne une des trois armées comme « contributeur principal au soutien » par une Directive initiale administrative et logistique « DIAL »³⁶.
303. L'armée désignée CPS apporte la contribution essentielle au soutien de la force, renforcée par les autres armées et les DSIA. Elle est notamment chargée d'armer la structure de commandement et le noyau dur des modules logistiques du niveau opératif (GSIAT) tels que définis par la génération de force de l'opération.
304. Dans le cadre de la montée en puissance du GSIAT, les armées sont tenues d'animer un réseau de référents d'armée et des DSIA par le biais d'organismes pourvoyeurs de postes afin d'entretenir un vivier de personnes identifiées, susceptibles d'armer des postes à tenir au sein d'un GSIAT.
305. La préparation opérationnelle des armées constitue un prérequis à la Préparation opérationnelle interarmées (POIA³⁷). La préparation opérationnelle des DSIA³⁸ partage les mêmes principes que celle des armées.
306. La préparation opérationnelle individuelle³⁹ est de la responsabilité des organismes pourvoyeurs (formations). La préparation opérationnelle collective, qui vise à garantir la capacité opérationnelle de l'organisme désigné pour soutenir les forces, s'appuie sur la programmation d'exercices et d'évaluations conduites par des experts des armées et des DSIA. Cette phase collective, qui passe nécessairement par un stade d'intégration de toutes les sous-fonctions du soutien, est systématiquement sanctionnée par une certification prononcée par une autorité préalablement désignée.
307. Le principe de préparation à la projection est appliqué à l'organisme chargé de centraliser la formation. La mise en œuvre de ce principe impose la présence de tout le personnel armant le GSIAT au cours de la période de préparation collective à la projection. Cette phase de Mise en condition opérationnelle avant projection (MCP⁴⁰) consiste à garantir aux unités désignées un niveau de préparation opérationnelle correspondant aux exigences du théâtre de projection. La MCP est donc modulable et adaptée aux conditions d'engagement et aux évolutions (relèves). Elle peut durer plusieurs mois pour les théâtres les plus exigeants ; dans le cadre de l'engagement de l'ENU, la préparation opérationnelle du GSIAT de l'ENU devrait être prochainement décrite⁴¹. Gage d'efficacité opérationnelle, l'intégration des sous-fonctions du soutien est systématiquement recherchée durant la MCP.
308. Les parcs d'alerte du matériel pré-positionné dans les forces de présence et de souveraineté constituent un réservoir de moyens au profit des modules qui seront projetés.

³⁴ GS : Groupement de soutien, BATLOG : Bataillon logistique, SGL : Sous-groupement logistique, DETLOG : Détachement logistique.

³⁵ Zone fonctionnelle : zone de déploiement de moyens dédiés permettant de réaliser les opérations de soutien d'un domaine logistique particulier au sein d'un groupement de soutien.

³⁶ Cf. DIA-4, § 3034 p.53.

³⁷ Cf. PIA-7.1 (version provisoire du 11 mars 2014) Cadre et principes interarmées de préparation opérationnelle.

³⁸ Cf. PIA-7.1, § 138, page 21.

³⁹ Processus destiné à créer, entretenir ou améliorer l'aptitude opérationnelle des combattants. Elle recouvre entraînement générique, entraînement spécifique et évaluation.

⁴⁰ MCP : entraînement complémentaire à l'entraînement générique comportant à la fois l'acquisition ou l'entretien, le renforcement de savoir-faire et un entraînement spécifique au théâtre.

⁴¹ Cf. PIA-7.0.1 ENU (2014), § 251.

Section II - L'organisation de la logistique de théâtre

Généralités

309. Le soutien d'un théâtre d'opérations est analysé durant la phase de planification précédant l'opération. Les choix logistiques de théâtre sont directement liés à la planification du niveau stratégique. La déclinaison logistique de la méthode permet :
- de définir le concept de soutien logistique qui résume l'organisation du soutien sur le théâtre en tenant compte des modes d'actions logistiques retenus et des procédés logistiques et procédures qui seront mis en œuvre ;
 - de définir la structure de Commandement logistique (C2 LOG) adaptée pour obtenir la coordination et l'intégration de tous les acteurs de la logistique du théâtre (voir l'analyse des 13 sous-fonctions du soutien⁴²) ;
 - de rédiger le paragraphe 5 et les annexes de l'OPLAN : le paragraphe logistique de l'OPLAN demeure général alors que les annexes R (logistique), S (mouvement), EE (génie) et QQ (médical) constituent les ordres « aux logisticiens ».
310. Durant l'opération le pôle logistique du PCIAT (J4/J1/J8⁴³/JMED + JENG/Infra), aux ordres du sous-chef soutien, rédige le paragraphe logistique de l'ensemble des ordres émis par le niveau opératif (JCO, FRAGO, WINGO, etc.).
311. Le théâtre avec ses niveaux opératif et tactique répond à une logique de consommation.
312. La **BSIAT** constitue le cœur de la logistique de théâtre. Elle est composée d'un certain nombre de sites « clé » (APOD, SPOD, ZR, zones fonctionnelles) qu'il conviendra de rationaliser pour réduire les besoins en C2 et de protection. La BSIAT peut être assimilée, pour la marine, à un *Advanced logistic support site (ALSS)*.
313. L'**ASIA** en multinational ou le **S/C Sout** en national, est responsable du volet logistique de la manœuvre de théâtre. Il s'appuie pour cela sur les moyens mis à sa disposition par les différents contributeurs concernés (les armées et DSIA). Il est l'intégrateur des sous-fonctions du soutien au niveau du théâtre et seul correspondant du CSOA.
314. **Chaque composante** reste responsable du volet logistique de la manœuvre qui lui est spécifique. Celui-ci s'intègre dans la manœuvre du niveau opératif.

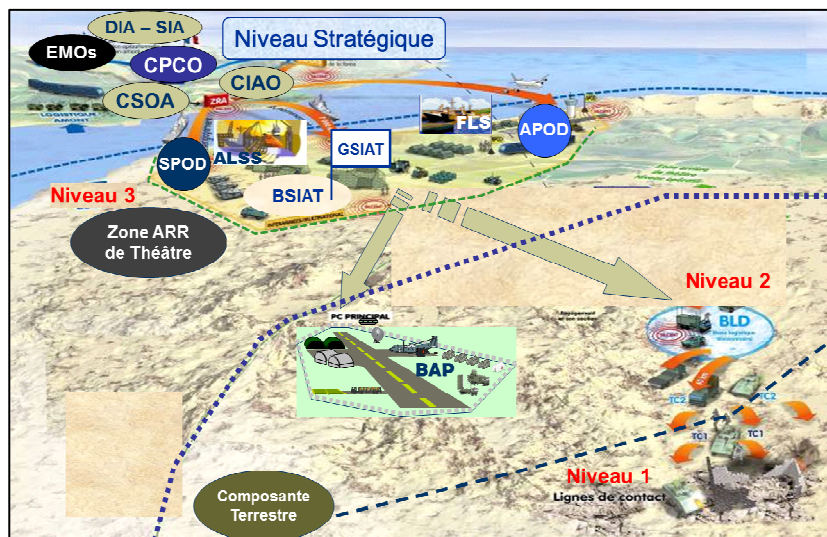


FIG. 2. – La chaîne logistique

⁴² Le détail des sous-fonctions du soutien est consultable dans la DIA-4, livret 2.

⁴³ La fonction J8 est assurée par un DIRCOM (Directeur du commissariat). Afin de respecter au mieux les appellations OTAN, il sera retenu le terme « J8 » dans ce document.

Cas d'une opération nationale

315. Lors d'une opération nationale, le GSIAT est placé sous le contrôle opérationnel du commandant de la force interarmées.
316. Les experts fonctionnels du soutien logistique [Adjoint interarmées du soutien munitions (AISM), Adjoint interarmées du soutien pétrolier (AISP), Conseiller infrastructure de théâtre (CONSTIT), Directeur médical (DIRMED), Adjoint interarmées du soutien de l'homme (AISH), Adjoint maintenance de théâtre (AMAT) pour le MCO terrestre et aéroterrestre, l'OFF LOG AIR et l'OFF LOG MER pour leurs MCO respectifs⁴⁴ et, le cas échéant, l'Officier de protection de l'environnement (OPER) et l'Adjoint interarmées à la prévention du théâtre (AIPT)] sont regroupés au PCIAT / J4 au sein d'une cellule dédiée (sauf le DIRMED qui appartient au JMED). Ce sont les cellules de mise en œuvre de ces sous-fonctions logistiques qui sont représentées au sein du GSIAT.

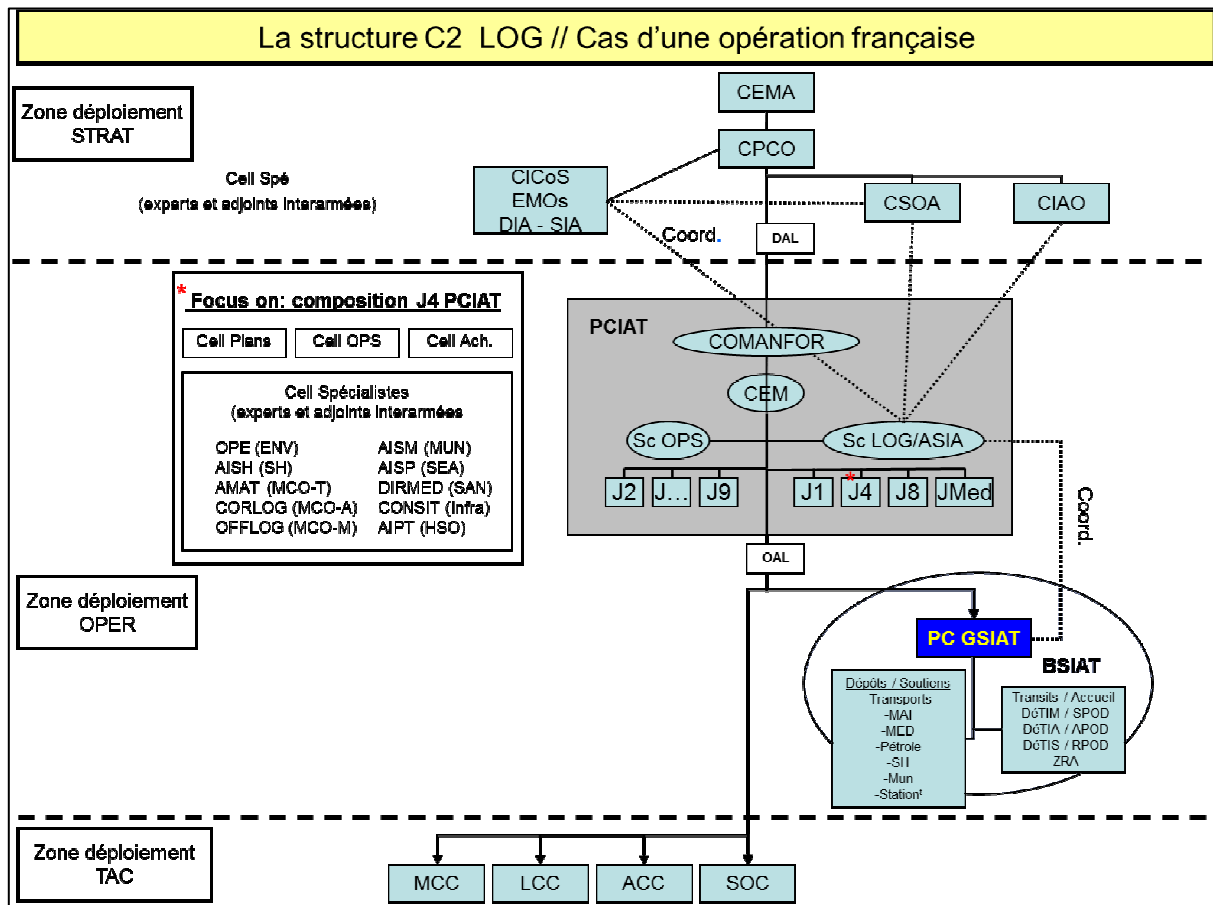


FIG. 3. – Structure de commandement : cas d'une opération nationale

Cas d'une opération OTAN

La France est le pays chef de file en matière logistique (Logistic lead nation – LLN) et occupe le rôle de nation cadre (Framework nation - FN)

317. Dans le cadre d'une opération multinationale sous l'égide de l'OTAN, la France déploie un PC logistique opératif en tant que contributeur principal de la structure JLSG, chargée de la conduite, de l'exécution et de la coordination du soutien multinationale de théâtre.

⁴⁴ Cf. DIA-4, paragraphes 4091, 4092 et 4093.

Elle arme généralement les postes logistiques clés au PC de la force. Elle arme également au sein du PC du JLSG les cellules fonctionnelles responsables des sous-fonctions logistiques pour lesquelles la France est chef de file en matière de logistique. En fonction du cadre d'engagement, elle recherche aussi à armer les postes clés de ce même PC. La proportion peut aller jusqu'à 50% de postes du PC JLSG.

318. En complément au JLSG, la France déploie une structure SNF dont l'échelon d'exécution est limité aux fonctions spécifiques France (ex : chancellerie et discipline) et aux fonctions logistiques ne relevant ni du JLSG, ni d'une autre nation au titre de la fonction de pays prestataire spécialisé en matière de logistique (*Logistics role specialist nation – LRSN*). Par voie de conséquence, le soutien national France est dimensionné au regard des fonctions non transférées au JLSG. Le périmètre des fonctions de la structure SNF doit compléter celui du JLSG de façon à couvrir la totalité du soutien des forces françaises engagées.
319. Dans une opération multinationale non OTAN, la France déploierait un GSIAT aux ordres du SNF. La possible contribution multinationale à ce GSIAT ferait l'objet d'une génération de force et d'un C2 *ad hoc*.

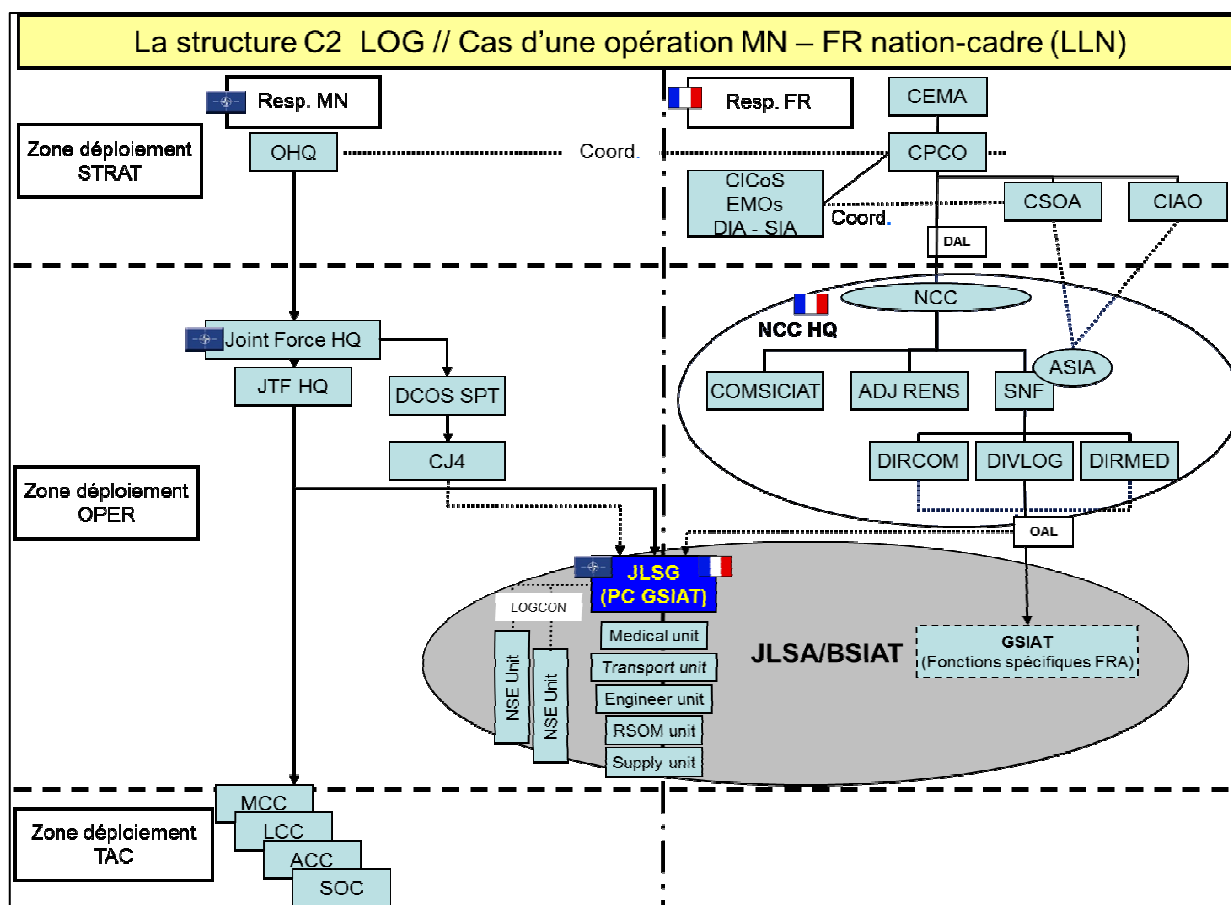


FIG. 4. – Structure de commandement : cas d'une opération OTAN, France nation-cadre

La France n'occupe pas le rôle de pays chef de file et de nation cadre (non LLN) mais constitue un pays prestataire spécialisé (Role specialist nation – RSN)

320. Aux ordres de la structure SNF, le PC GSIAT contribue au soutien des forces françaises participant à la coalition multinationale. La chaîne de soutien (structure SNF – PC GSIAT) est organisée et dimensionnée en fonction du volume des éléments nationaux à soutenir ainsi que de la nature des prestations assurées par le JLSG. En effet, des mutualisations de fonctions peuvent être envisagées avec la structure du JLSG HQ et ainsi réduire le champ d'action du PC GSIAT et du GSIAT à mettre sur pied.

321. Le GSIAT déployé comprendra les fonctions relevant spécifiquement du domaine national et de la ou des fonction(s) où la France assume le LRSN.
322. L'ASIA assure la cohérence et la coordination du soutien des forces françaises participant à la coalition nationale.
323. L'analyse fonctionnelle et capacitaire peut conduire éventuellement à envisager une :
- co-localisation de la structure SNF et du PC GSIAT : le gain obtenu résulte de la mise en commun des moyens d'appui au commandement ;
 - intégration des fonctions du PC GSIAT dans la structure SNF, tout en distinguant en interne la conduite et la mise en œuvre.

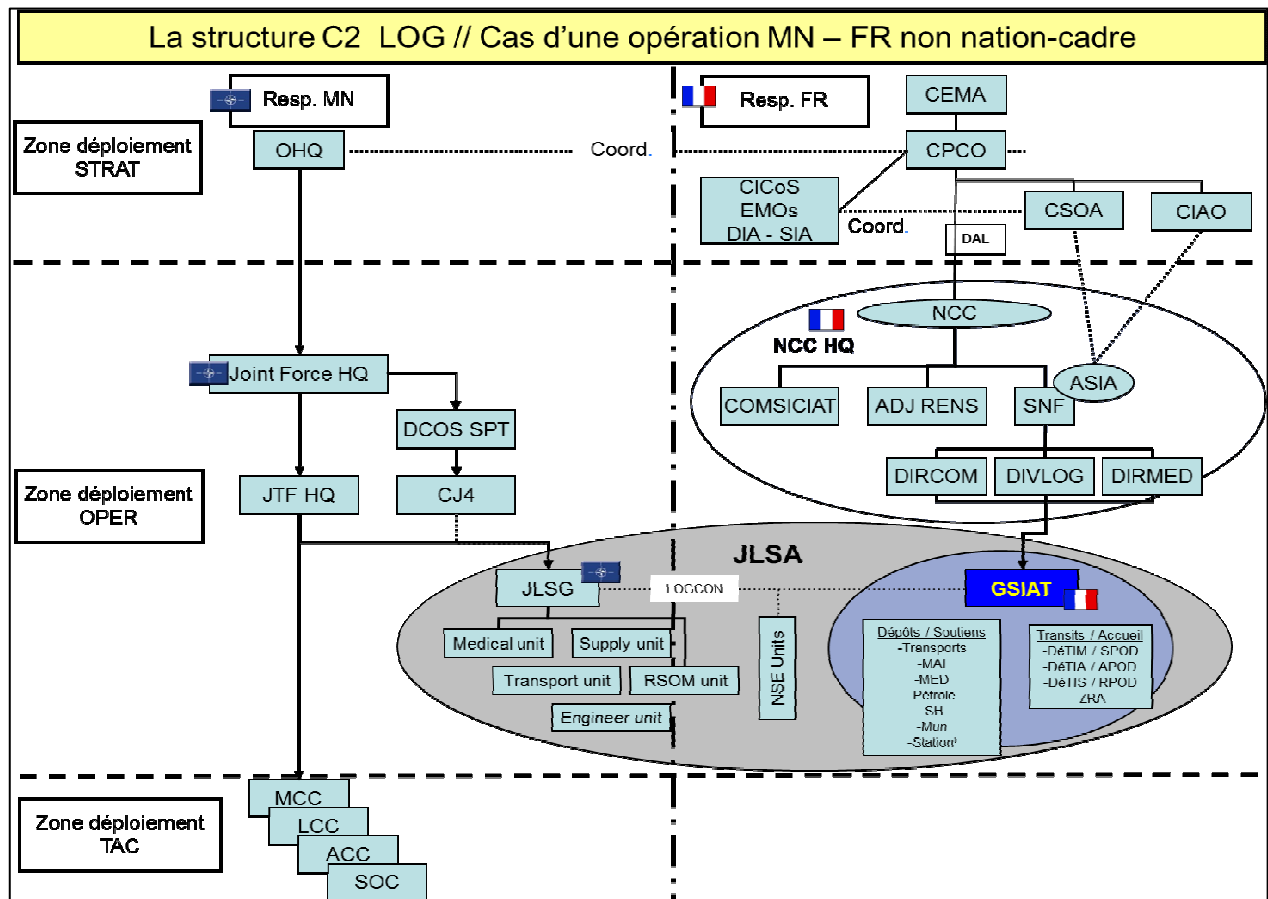


FIG. 5. - Structure de commandement : cas d'une opération OTAN, France non nation-cadre

Cas particuliers

324. Pour les engagements de forces de présence, le COMANFOR délègue la responsabilité de direction et de coordination du soutien à un ASIA.
325. Pour les engagements des forces de souveraineté, le Commandant supérieur de la zone (COMSUP), également commandant de base de défense (COMBdD), dispose d'un état-major (avec le DL SEA et le DL SIMu⁴⁵) et de conseillers fonctionnels soutien (DICOM-GSBdD, DIASS, DIRISI, DID⁴⁶).

⁴⁵ DL SEA : Détachement de liaison du service des essences des armées, DL SIMu : Détachement de liaison du service interarmées des munitions.

⁴⁶ DICOM : Direction du commissariat en outre-mer, DIASS : Direction interarmées du service de santé, DIRISI : Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense, DID : Direction d'infrastructure de la défense.

La configuration resserrée des organismes de commandement et de direction des COMSUP permet d'adopter plus aisément une posture opérationnelle. Cependant la désignation d'un ASIA reste souhaitable en temps normal et impérative en temps de crise.

326. Pour les engagements en métropole, l'Autorité interarmées de coordination (AIC) désignée par le CEMA pour une ZRP⁴⁷ ou une zone d'opération, est, entre autres, en charge de la coordination du soutien délivré au profit des unités déployées. Elle désigne un ASIA qui agit comme autorité de coordination pour l'ADMINCON sur l'ensemble de la ZRP.

Section III - L'organisation du GSIAT

Les sections III et suivantes décrivent le cas le plus dimensionnant, c'est-à-dire celui d'une opération nationale. Dans le cas d'une opération multinationale, le GSIAT ne couvrirait qu'une partie des missions décrites ci-après.

327. La BSIAT est placé sous les ordres d'un commandant de GSIAT.
328. Le commandant du GSIAT est responsable de la mise en œuvre du soutien logistique sur le théâtre. Cela implique une coordination avec les commandants de composantes, les forces alliées et/ou concurrentes, les organisations non-militaires.
329. Le GSIAT est composé d'un PC qui dirige deux grandes zones :
- une zone des transits comprenant les points d'entrée et de sortie principaux du théâtre (ports, gares et aéroports), un site de gestion du fret ainsi qu'une zone de regroupement ;
 - une zone des dépôts et soutiens où tous les domaines logistiques représentés stockent les ressources et accomplissent leur mission de soutien.
330. Des unités de soutien appartenant à d'autres nations peuvent s'installer au sein de la BSIAT. Elles sont placées sous TACON du PC GSIAT.

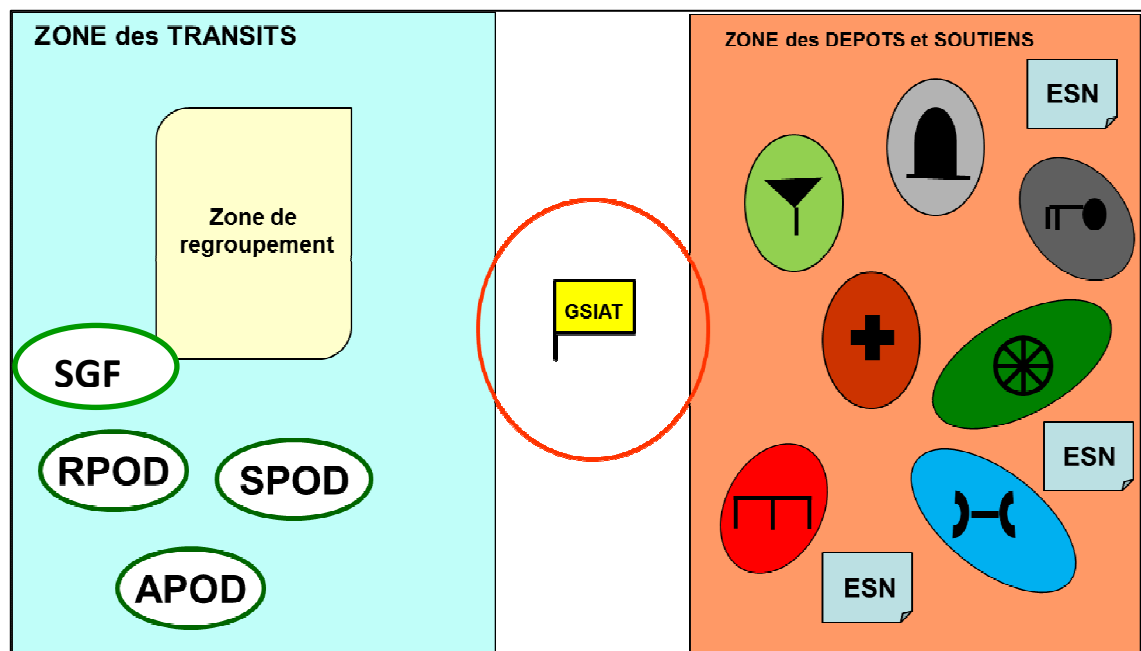


FIG. 6. - Schéma d'organisation générale de la BSIAT

⁴⁷ ZRP : Zone de responsabilité permanente.

Appui au commandement

331. La fonction « appui au commandement armée par le GTRS » regroupe les Systèmes d'information et de communications (SIC) ainsi que le Soutien de quartier général⁴⁸ (SQG).

Le raccordement du GSIAT

332. Les moyens SIC doivent satisfaire l'ensemble des besoins en liaisons du GSIAT : liaisons vers le haut, vers les composantes et les unités subordonnées ainsi que vers la nation-hôte.
333. Des moyens SIC seront consacrés à la satisfaction des liaisons de communication nécessaires entre GSIAT et BAP.
334. De façon générale, la co-localisation avec le PCIAT est systématiquement recherchée afin de permettre la mutualisation de tout ou partie de la fonction appui au commandement et d'obtenir *in fine* une limitation des effectifs déployés sur le théâtre d'opération.
335. Les services délivrés au sein du poste de commandement du GSIAT ainsi qu'aux zones fonctionnelles comprennent la livraison des différents SIL dont les bases de données sont hébergées sur des serveurs situés en métropole.
336. Le GTRS, armé par la Brigade de transmissions et d'appui au commandement (BTAC), à travers la mise en œuvre des moyens satellitaires et/ou du réseau de zone, assure l'accès aux services métropole, ainsi que le raccordement des zones fonctionnelles.
337. Le raccordement des zones fonctionnelles est effectué ou complété au moyen d'un système de type Boucle locale radio (BLR-IP) offrant des services de type téléphonie et transmission de données jusqu'à un niveau de classification DR. L'emploi d'un *Private tactical network (PTN)* peut éventuellement compléter la couverture radio afin d'offrir un service phonie.
338. Le suivi des acheminements nécessite l'emploi de systèmes de communications mobiles au profit des convois, des détachements de liaison et des Postes de soutien des convois (PSC). Les moyens organiques des unités logistiques peuvent être renforcés par des stations HF ou des moyens satellitaires de la BTAC.
339. Le fonctionnement du GSIAT requiert des débits importants en termes de service internet (ELINFO) et Intradef, compte tenu des besoins induits par le déploiement des SIL. Le réseau internet est dédié à l'établissement des liaisons avec la nation hôte, les fournisseurs et prestataires civils du GSIAT, ainsi qu'à l'emploi de certains systèmes d'information utilisant internet comme réseau de transit.
340. Le schéma suivant illustre les principes précédemment énoncés :

⁴⁸ La fonction SQG intègre le personnel, l'organisation, les équipements et les éléments de doctrine dans un système destiné à offrir aux autorités et à leur état-major la structure nécessaire à l'exercice du commandement, garantissant au quartier général une aptitude à manœuvrer, à durer et à assurer sa sûreté immédiate.

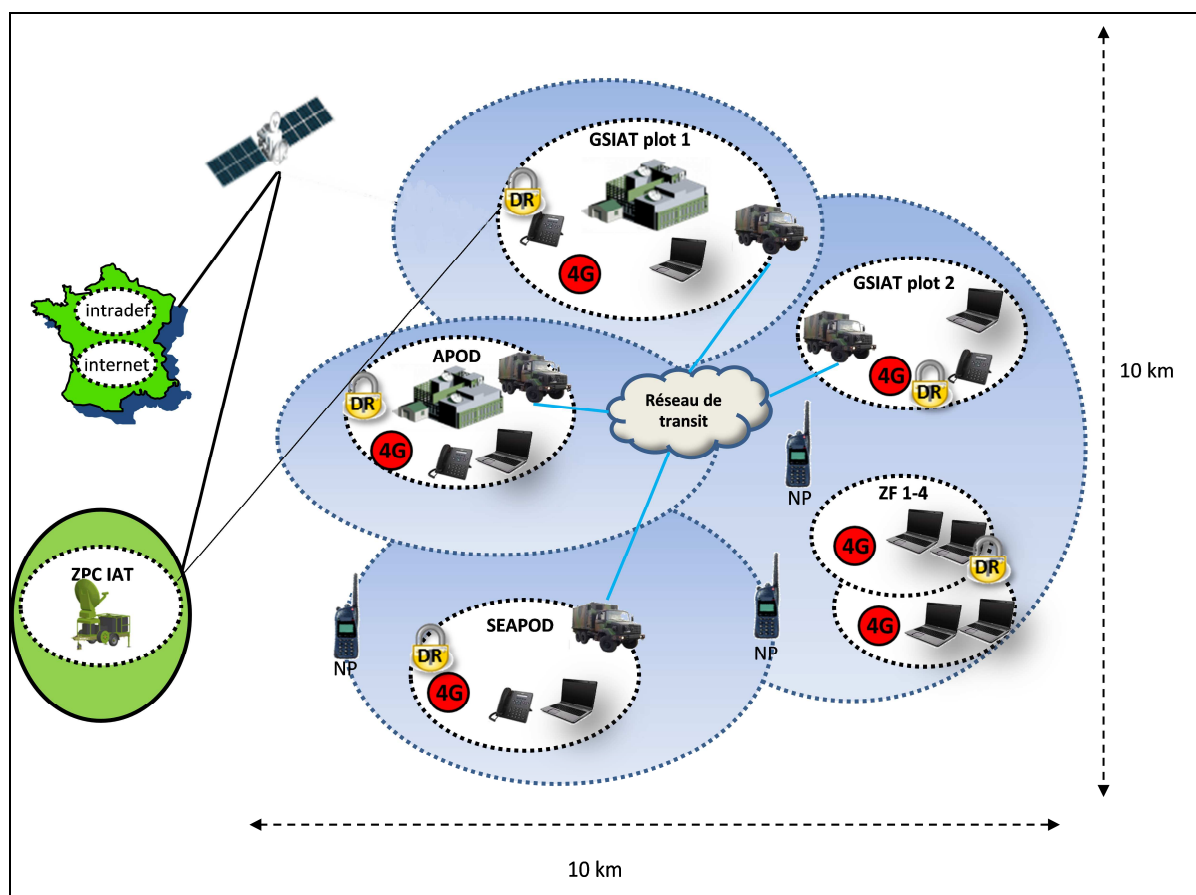


FIG. 7. – Schéma des réseaux

Les moyens de soutien (logistique interne)

341. L'organisation du soutien du GSIAT est définie en planification. Cette organisation tient compte entre autres du type de mission donné à la force, du volume du groupement déployé et de son organisation. Dans ce cadre, une recherche de colocalisation des PC est à privilégier (par exemple avec le PC IAT ou le PC du GTRS) afin de réduire l'empreinte logistique du soutien-vie.
342. S'il est non colocalisé, le PC GSIAT disposera d'une unité de soutien de PC *ad hoc* constituée dans le cadre des travaux de planification. Ses effectifs ne sont pas compris dans le Tableau unique des effectifs (TUE) du PC GSIAT.
- a. La fonction Soutien vie logistique (SVL) est assurée par une Unité de soutien vie et logistique (UVL) de premier échelon dont le volume (personnel et matériel) sera défini lors de la génération de force. Cette unité assure, soit en complément, soit intégralement sur le site du PC, les composantes du soutien vie et logistique de premier échelon.
 - b. La protection de la force est assurée par une unité adaptée donnée en renforcement lors de la génération de force et agit dans les limites de la zone d'action attribuée à l'unité de soutien de PC. Cette capacité est placée sous OPCON du commandant du GSIAT ou d'une autorité supérieure si le GSIAT est inclus dans une plus grande emprise.

Ordres et comptes-rendus

343. Le PC GSIAT émet les comptes-rendus fixés par l'échelon supérieur.
344. La diffusion des ordres et comptes-rendus en interne du GSIAT est définie par le PC GSIAT.

Section IV - La zone des transits

345. Les transits sont l'ensemble des opérations effectuées en vue d'assurer dans les meilleures conditions la continuité des transports de personnel, de matériels ou de marchandises lorsque ces transports comportent une rupture de charge systématique ou lorsqu'il est nécessaire d'effectuer des formalités frontalières de police, de douane ou de santé.
346. Les éléments constitutifs de cet ensemble sont localisés sur les différents points d'entrée du théâtre :
- ports (*Sea port of disembarkation/embarkation* : SPOD/E) ;
 - aéroports (*Air port of disembarkation/embarkation* : APOD/E) ;
 - gares ferroviaires (*Rail port of disembarkation/embarkation* : RPOD/E).
347. Mission :

Intervenant en fin de chaîne des acheminements stratégiques⁴⁹, les opérations liées à l'entrée ainsi qu'à la sortie du théâtre des forces et des ressources, sont réalisées dans la zone des transits. Ces opérations dépendent directement des infrastructures locales, les éléments de la chaîne des transits peuvent donc être dispersés, voire déployés dans des états voisins.

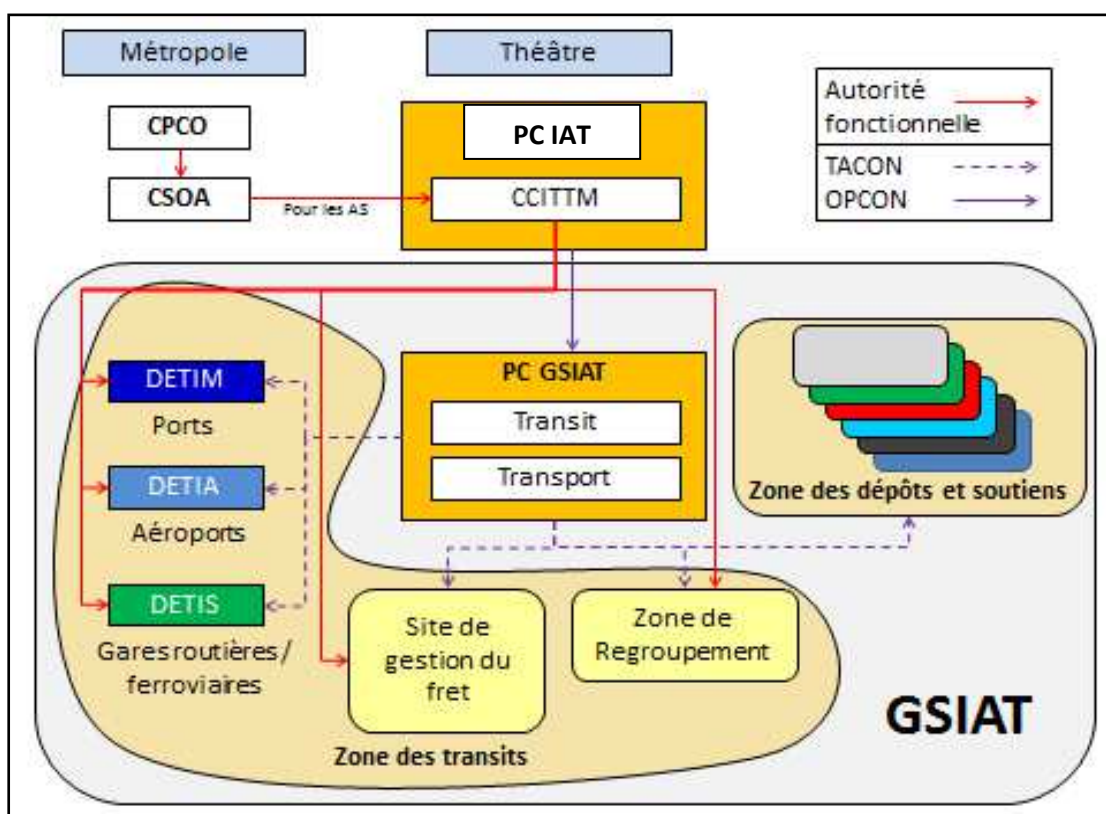


FIG. 8. - Schéma d'organisation de la chaîne des transits

⁴⁹ Cf. PIA-4.4.2 Organisation générale de la chaîne des acheminements stratégiques.

348. Organisation générale.

Les opérations de transit dans les ports, aéroports, gares routières ou ferroviaires sont effectuées dans le cadre des acheminements stratégiques par des détachements spécialisés de transit interarmées (maritime, air, voie ferrée, etc.), armés et activés pour des missions qui peuvent être permanentes ou temporaires.

Au titre des acheminements stratégiques, ils reçoivent des directives techniques et opérationnelles du CCITTM. Placés sous OPCON du PCIAT, ces détachements sont placés sous TACON du GSIAT. Ils sont armés par les organismes de transit des différentes chaînes (maritime, air, surface) et sont rattachés pour leur soutien à un corps de première catégorie du GSIAT. Ils n'ont pas vocation à être intégrés dans les forces organiques de théâtre mais peuvent être comptabilisés dans les renforts (exemple : DÉTIM).

Pour traiter les opérations de transit liées au soutien de la force, le GSIAT dispose d'une cellule transit et d'une cellule hébergement intégrées au TUE de son PC.

a. Ports (*Sea port of disembarkation/embarkation: SPOD/E*).

- (1) L'unité SPOD (*SPOD unit*) est l'unité d'appui à la projection et de soutien aux ravitaillements par voie maritime d'une force déployée dans un cadre national ou multinational⁵⁰.

Elle est commandée et armée par le 519^{ème} Groupe de transit maritime (GTM)⁵¹ et dispose des moyens adaptés nécessaires à la manœuvre d'ensemble (protection, appui aux mouvements, etc.).

- (2) Placée sous TACON du GSIAT, elle a pour mission de concevoir, coordonner et conduire les opérations de transit et de manutention portuaire des forces projetées par voie maritime ainsi que leurs ressources⁵² et de participer au processus RSMI si nécessaire⁵³.

- (3) Le dimensionnement de l'unité SPOD correspond à un effet à obtenir défini dès la phase de planification par le CSOA (incluant a minima le Détachement de transit maritime (DÉTIM) de l'ENU⁵⁴ et un élément de commandement du 519^{ème} GTM).

b. Aéroports (*Air port of disembarkation/embarkation: APOD/E*).

- (1) L'unité APOD est l'unité d'appui à la projection et de soutien aux ravitaillements par voie aérienne d'une force déployée dans un cadre national ou multinational.

- (2) Elle est commandée et armée par du personnel de la BAAP⁵⁵ et du 1^{er} RTP⁵⁶.

- (3) Placée sous TACON du GSIAT, elle a pour mission de concevoir, coordonner et conduire les opérations de transit aérien des forces projetées par voie aérienne ainsi que leurs ressources et de participer au processus RSMI si nécessaire.

c. Gares ferroviaires (*Rail port of disembarkation/embarkation: RPOD/E*)

- (1) L'unité RPOD est l'unité d'appui à la projection et de soutien aux ravitaillements par voie ferroviaire d'une force déployée dans un cadre national ou multinational.

⁵⁰ Cf. TRN 34.502 Manuel d'emploi du 519^{ème} Groupe de Transit Maritime et ALP-4.2 (A) *Nato Land Forces Logistic Doctrine*.

⁵¹ Cf. PIA-0.1, 2/2 Contrat opérationnel du 519^{ème} GTM.

⁵² Cf. DIA-4.11 Visibilité de la ressource.

⁵³ Cahier du RETEX 2013/3 Recueil d'enseignements de l'opération SERVAL à l'usage des cadres (CDEF).

⁵⁴ Détachement de 40 soldats dans le cadre de la FIA d'alerte à 10 jours (N3).

⁵⁵ BAAP : Brigade aérienne d'appui et de projection.

⁵⁶ 1^{er} RTP : 1^{er} Régiment du train parachutiste.

- (2) Elle est armée par du personnel du CTTS qui assure ou fait assurer les fonctions embarquement/débarquement, de manutention, de santé et d'appui au mouvement.
- (3) Placée sous TACON du GSIAT, elle a pour mission de concevoir, coordonner et conduire les opérations de transit et de manutention des forces projetées par voie ferroviaire ainsi que leurs ressources et de participer au processus RSMI si nécessaire.

Section V - La zone des dépôts et soutiens

349. La zone des dépôts et des soutiens met en œuvre les différentes zones fonctionnelles organisées par domaine de soutien et constituées de moyens spécialisés. Elle regroupe des unités qui représentent les fonctions suivantes de la logistique :
- a. maintien en condition opérationnelle ;
 - b. soutien médical ;
 - c. soutien de l'homme ;
 - d. soutien pétrolier ;
 - e. soutien au stationnement ;
 - f. soutien munitions ;
 - g. transport.

Cette zone utilise des infrastructures mises à sa disposition par la nation-hôte ou par le commandement de la force.

350. La zone des dépôts et des soutiens du GSIAT remplit ses missions, d'une part, au niveau du théâtre pour les GS de la force et, d'autre part, au niveau de sa zone pour les formations qui lui sont directement rattachées.

Zone soutien maintenance

351. La mise à disposition et la conservation en bon état des matériels ainsi que leur désengagement est une des fonctions génériques permanentes exercées par le groupement de soutien interarmées de théâtre. Elle est mise en œuvre au sein de la zone maintenance et se décompose en deux types d'activités:
- a. maintenance de théâtre ;
 - b. maintenance de proximité.
352. Subordonnée au commandant du GSIAT, l'unité responsable de la zone maintenance est commandée par un officier supérieur de la chaîne maintenance. Selon l'importance de l'engagement, cette unité de maintenance est :
- a. soit un détachement de 1^{ère} catégorie (niveau bataillon) ;
 - b. soit un sous groupement maintenance (SGMAT).
353. Au titre de la maintenance de théâtre et compte tenu de sa stabilité et des infrastructures/services disponibles en BSIAT, elle se voit attribuer les missions suivantes :
- a. participer au soutien maintenance de la montée en puissance des forces en zone de déploiement initial dans le cadre du RSMI ;

- b. conditionner et préparer les ressources ressortissant de la chaîne maintenance en vue de leur acheminement sur le théâtre ou à l'extérieur (vers la France ou des unités françaises outre-mer) ;
 - c. stocker et gérer les ressources détenues au titre de la réserve de théâtre ;
 - d. expédier en liaison avec le PC du GSIAT, les ressources et matériels détenus au titre de la réserve de théâtre et destinés aux bases logistiques de l'avant (Groupement de soutien divisionnaire (GSD) par exemple) ;
 - e. participer à la surveillance administrative et technique des matériels ;
 - f. effectuer les opérations prescrites en vue de l'adaptation des matériels aux conditions locales d'emploi (terrain, climat, adversaires, etc.) ;
 - g. participer à la remise en condition des matériels en transit endommagés lors de leur acheminement ;
 - h. effectuer certains diagnostics au profit de la force ;
 - i. assurer, pour partie et en fonction des outillages détenus, la régénération des parcs de matériels du théâtre par le biais d'opérations de maintenance profonde ;
 - j. assurer les réformes et les éliminations de ressources le nécessitant (rechanges et matériels complets).
354. Au titre de la maintenance de proximité, elle doit :
- a. assurer les réparations des matériels communs et des systèmes d'armes non spécifiques appartenant aux formations du GSIAT, aux éléments engagés par la force ;
 - b. stocker, gérer et distribuer les ressources ressortissant de la chaîne maintenance et destinées aux unités ;
 - c. récupérer les matériels amis selon les priorités fixées par le commandement.
355. En outre, elle peut, sur ordre du PC IAT :
- a. acquérir des rechanges communs et des consommables auprès de fournisseurs présents sur le théâtre ;
 - b. mettre en œuvre, après renforcement, un centre de regroupement des matériels évacués par la force ou pris à l'ennemi en vue de leur rapatriement ou de leur destruction ;
 - c. prélever des rechanges en bon état sur les matériels récupérés et irréparables (*salvage*), en vue de reconstituer les stocks ;
 - d. participer au recueil de l'information technique (expertise sur les matériels amis ou ennemis récupérés) ;
 - e. réparer des matériels ou des rechanges, après renforcement en outillages ou bancs spécifiques et formation préalable du personnel, afin d'éviter des coûts et des délais dus au renvoi vers la France.
356. De composition variable en fonction notamment des unités à soutenir, l'unité qui arme la zone maintenance met en œuvre les secteurs suivants :
- a. un secteur commandement / soutien-vie avec :
 - (1) un PC de zone responsable de l'exécution du soutien, en application des directives techniques de la chaîne maintenance nationale et des ordres de conduite du GSIAT ; il établit les messages de procédure logistique et rédige les ordres de soutien aux unités ;

- (2) une unité de commandement pour assurer le soutien vie et l'administration du détachement et des unités rattachées ainsi qu'un soutien vie zonal des unités de passage ;
 - b. un ou plusieurs secteurs de réparation ;
 - c. un secteur approvisionnement.
357. L'activité de l'ensemble des secteurs est coordonnée par la cellule conduite de la maintenance du PC de la zone maintenance.

Zone soutien médical

358. La zone soutien médical peut disposer des capacités suivantes (leur nombre variant selon le type de l'opération)⁵⁷ :
- a. une Unité de distribution de produits de santé (UDPS) en charge du ravitaillement médical ;
 - b. une ou plusieurs structures chirurgicales dont l'emploi relève du DIRMED du théâtre ;
 - c. une unité médicale de transit (cette fonction peut être assurée selon les contextes tactiques par un module spécialisé dans une structure chirurgicale) ;
 - d. des moyens d'évacuation médicale par voie routière (complémentaires à ceux dont disposent les différentes composantes) ;
 - e. un ou plusieurs postes médicaux pour le soutien médical de niveau 1 propre au GSIAT.

Zone soutien de l'homme

359. La sous-fonction logistique Soutien de l'homme (SH) regroupe les entités de soutiens spécialisés agissant au profit des détachements du théâtre. Y sont principalement opérées des fonctions de réception, de stockage, de distribution et de maintenance.
360. La zone fonctionnelle SH est armée par un détachement SH (DET SH). Le détachement SH peut être armé en tout ou partie par le Régiment de soutien du combattant (RSC), unité de l'armée de terre.
361. Les relations de commandement varient selon le type d'opérations. En effet, la gestion logistique des biens du SCA est concentrée sur le niveau opératif qui assure les responsabilités de gestionnaire de biens délégué pour le théâtre. Les responsabilités sont partagées entre le J4 SH et le DIRCOM selon la nature des actes de gestion logistique. Les détenteurs de biens du SCA sont généralement positionnés au sein des détachements spécialisés du SH ou dans des unités de soutien disposant de stocks importants (par exemple un bataillon ou un sous-groupement logistique).
362. La zone fonctionnelle SH arme les secteurs suivants au sein du GSIAT :
- a. commandement /gestion logistique des biens et suivi des flux ;
 - b. vivres (de combat et/ ou vivres frais et eau embouteillée) ;
 - c. matériels du commissariat (MATSCA) dont effets spécifiques et techniques ;
 - d. maintenance spécifique;
 - e. EDCH (Eau destinée à la consommation humaine) ;
 - f. production boulangère ;

⁵⁷ Pour plus de détails sur les UMO décrites, Cf. DIA-4.0.10 Doctrine du soutien médical aux engagements opérationnels.

g. gestion des affaires mortuaires.

363. Le rôle d'une zone fonctionnelle SH en GSIAT correspond aux fonctionnalités suivantes :

- a. équipements individuels et habillement : suivi et stockage de la ressource, livraison – distribution, maintenance des effets balistiques ;
- b. pour les matériels de projection : suivi et stockage de la ressource, livraison – déploiement, maintenance NTI 2 ;
- c. vivres opérationnelles – eau en bouteille : entretien et stockage de la ressource, livraison et distribution.

364. Notion de stock de sécurité

En GSIAT, le stock de sécurité détenu est défini par l'OAL (équivalent à 15 à 20 jours de vivres (JV) en principe). Ce stock, entretenu par la zone fonctionnelle SH, est constitué de rations de combat et d'eau embouteillée.

Sous les ordres du J4/SH, la zone fonctionnelle SH :

- a. effectue la rotation du stock de sécurité ;
- b. effectue le suivi des Dates limites d'utilisation optimale (DLUO) et des Dates limites de consommation (DLC) ;
- c. fait procéder à des analyses microbiologiques ponctuelles par échantillonnage sur le stock (DCSSA).

365. Activités spécialisées :

a. Chaîne des affaires mortuaires.

Les matériels dédiés à la chaîne mortuaire sont :

- (1) les conteneurs frigo 18 m³ ;
- (2) les kits morgues (à installer dans le conteneur 18 m³) ;
- (3) les Conteneurs de transport post-mortem (CTPM) ou les cercueils hermétiques avec enveloppe zinc ;
- (4) les sacs de transport de dépouilles mortelles ;
- (5) les drapeaux français ;
- (6) les cartouches filtrantes.

b. Ravitaillement en eau destinée à la consommation humaine (EDCH).

Le RSC est responsable de la livraison et de la mise à disposition des moyens de stockage et de transport de l'EDCH réalisés par le SCA.

La manœuvre de l'eau au niveau du détachement SH englobe le périmètre partant de la prise en compte d'EDCH sur le lieu de production à la livraison sur le site de l'unité bénéficiaire.

Le stockage de l'EDCH est réalisé au sein de la ZF SH, dans des citernes rigides ou des citernes souples.

c. Production de pain.

Faisant partie de la ZF SH, l'îlot boulangerie est dimensionné selon l'effectif à soutenir et la production boulangère fixée dans l'OAL.

Le besoin journalier d'un combattant est estimé à 400 grammes de pain. Le RSC dispose donc de la capacité à soutenir, soit avec des UMBC 1000 hommes, soit des UMBC 10000 hommes, la totalité de la force.

Zone soutien pétrolier

370. Cette zone assure le soutien pétrolier de niveaux 2 et 3 de l'ensemble des éléments français de la force et, éventuellement, celui d'autres nations dans le cadre des accords passés. Elle assure le soutien de niveau 1 pour ses propres formations, des unités de l'armée de l'air et de l'ALAT et celles qui lui sont rattachées.
371. La zone de soutien pétrolier est armée par un groupement de soutien pétrolier arrière du SEA. Ce détachement reçoit ses ordres techniques de l'adjoint interarmées de soutien pétrolier, via la cellule soutien pétrolier du PC/GSIAT.
- Il peut disposer également des moyens de l'armée de terre pour assurer le niveau 1 des unités et des matériels techniques déployés au sein du GSIAT en fonction des directives de l'ASIA.
372. Le groupement de soutien pétrolier met en œuvre :
- a. un secteur commandement ;
 - b. un secteur stockage/distribution de carburant ;
 - c. un secteur Ingrédients, produits divers et emballages (IPDE) ;
 - d. un secteur maintenance pétrolière ;
 - e. un secteur transport.
373. Le déploiement, d'une superficie de 5 Km² environ, nécessite des surfaces stabilisées planes (une pente à 0% doit être recherchée et elle ne doit pas dépasser 2%) pour l'installation des moyens de stockage, des zones de stationnement pour les camions citerne et des accès pour véhicules lourds. Pour des raisons de sécurité, il doit se trouver à plus de mille mètres d'un dépôt de munitions et disposer de moyens importants de lutte contre l'incendie.

Zone soutien au stationnement

374. En tant que zone de stationnement, le GSIAT peut être soutenu par une Antenne infrastructure (AI), armée par le Service d'infrastructure de la défense (SID).
375. Cette antenne a pour mission :
- a. conseiller le commandant du site de déploiement dans le domaine de l'infrastructure ;
 - b. planifier les opérations d'infrastructure (gestion du budget infrastructure alloué à la zone de déploiement, passation de marchés pour l'approvisionnement et la réalisation de chantiers) ;
 - c. exécuter le schéma directeur infrastructure du site ;
 - d. coordonner les opérations d'infrastructure, ainsi que le personnel réalisant les travaux (main d'œuvre militaire ou externalisation).
376. Agissant selon les directives du PCIAT/J4/Infra, son effectif peut varier de 1/1/0 à 1/3/1, et éventuellement intégrer tout ou partie des éléments génie dévolus au soutien au stationnement de la zone (équipe eau et énergie).

Zone munitions

377. Cette zone assure le soutien munitions de l'ensemble des éléments français de la force et, éventuellement, celui d'autres nations dans le cadre des accords passés. Elle contient le dépôt de théâtre, relevant de la responsabilité du personnel du SIMu.
378. L'ASIM s'assure du maintien à niveau des stocks conformément à la DAL, en rend compte à l'ASIA qui coordonne l'ensemble des soutiens et tient lieu de correspondant du théâtre avec les autorités nationales pour ce qui relève du soutien munitions.
379. Le module munitions, inséré au sein du GSIAT, est organisé de la manière suivante :
- a. Un sous-module commandement comprenant :
 - (1) une équipe commandement ;
 - (2) une équipe conduite du soutien.
 - b. Un sous-module dépôt composé de :
 - (1) une équipe stockage munitions ;
 - (2) une équipe manutentions lourdes ;
 - (3) une équipe maintenance munitions.
380. L'ASIM conserve la responsabilité technique fonctionnelle sur l'ensemble du soutien munitions.
381. Les entités du SIMu insérées au sein du GSIAT, sont placées sous l'OPCON du PC GSIAT.
382. Le module munitions assure les missions suivantes :
- a. stockage ;
 - b. délivrance aux unités ;
 - c. maintenance ;
 - d. suivi des incidents et accidents de tir ;
 - e. éliminations.
383. Infrastructure – Aménagement de l'espace terrestre
- a. Le choix de l'emplacement du ou des dépôts munitions est important et structurant pour la suite de l'opération, celui-ci ayant des impacts déterminants en termes d'infrastructure. A cet effet, la problématique munitions doit être prise en compte très en amont par les équipes de reconnaissance intégrant, si possible, du personnel qualifié : l'ASIM et un sous-officier pyrotechnicien.
 - b. L'ensemble des contraintes pour le déploiement des dépôts est décrit dans la PIA 4.0.8.1 relative au stockage des munitions en opérations extérieures, en tout premier lieu afin de prendre en considération l'espace, l'aménagement des dépôts et le type de protection à y mettre en place (garde et sécurité, merlonnage, etc.).
 - c. Quelles que soient les dispositions pratiques retenues localement, la réalisation de l'aménagement des dépôts s'effectue sous la responsabilité de la cellule soutien au stationnement.
 - d. Les moyens de lutte incendie nécessaires à un module munitions doivent être mis à sa disposition par le GSIAT.

Zone transport

384. La zone transport contribue à la gestion physique des ressources, des vecteurs, des plateaux et des conteneurs. Elle renforce les autres zones fonctionnelles en moyens de manutention et de transport. Elle participe à l'acheminement et à la livraison des ressources. Comme toutes les autres zones fonctionnelles du GSIAT, elle n'a vocation ni à se déplacer, ni à se dédoubler.
385. Elle est mise en œuvre par un régiment du train qui met sur pied un Groupement de transport (GT) placé sous OPCON du PC/GSIAT. Ce GT peut également avoir pour mission de soutenir le PC du GSIAT et certaines unités du GSIAT conformément au plan de rattachement figurant dans l'Ordre administratif et logistique (OAL), ainsi que les unités et éléments en transit dans sa zone d'activité.
386. Les missions du GT sont :
- e. fournir au PC/GSIAT les moyens de suivre les véhicules et les convois entrant ou sortant de la BSIAT en mettant en œuvre un Peloton de régulation renseignement (PRR) ;
 - f. préparer, organiser, faire exécuter et contrôler les missions de transport, en liaison étroite avec les autres zones fonctionnelles au sein de la BSIAT (entre les zones de transit et les zones de dépôts et soutiens) et éventuellement à l'extérieur pour livrer directement les unités soutenues ou acheminer les ravitaillements vers les autres groupements de soutien ;
 - g. assurer l'encadrement et/ou le soutien (médical, carburant, maintenance, alimentation, etc.) des convois quittant le GSIAT en incorporant les moyens de sûreté et d'escorte ;
 - h. suivre les mouvements des convois logistiques ;
 - i. soutenir les unités en transit.
387. La zone transport s'articule en un Secteur commandement vie soutien protection (SCVSP), un secteur manutention et un (ou deux⁵⁸) secteur(s) transport dont la capacité maximale s'élève à 100 véhicules. Des moyens d'appui à la mobilité des blindés peuvent être intégrés au groupement. La zone nécessite une superficie d'environ 60 à 100 km², un réseau routier avec un plan de circulation cohérent, des aires planes et stabilisées et des infrastructures en dur ou des camps de circonstance pour l'hébergement du personnel qui arme la zone ou qui se trouve en transit.
388. Afin de contrôler le flux de véhicules entrants et sortants, le PC du GSIAT dispose d'un PRR déployé sur l'itinéraire logistique. Ce PRR agissant au profit de toutes les zones fonctionnelles de la BSIAT est constitué de deux groupes de régulation renseignement capables de fonctionner en autonome.
389. Le PRR renseigne le GSIAT sur les flux de véhicules, ainsi que l'orientation, la régulation et la fluidité de leur déplacement sur les itinéraires de la BSIAT.

⁵⁸ En fonction du volume de la force déployée.

401. Ce chapitre décrit le cas le plus dimensionnant, c'est-à-dire celui d'une opération nationale. Dans le cas d'une opération multinationale, le GSIAT ne couvrirait qu'une partie des fonctions et missions décrites ci-après.

Section I - Le poste de commandement du GSIAT

402. Le CPCO désigne une armée CPS. L'armée CPS est responsable de la mise sur pied du GSIAT.
403. L'armement d'un PC GSIAT nécessite un volume de personnel dont la plupart possède des connaissances spécifiques. La mise sur pied du système de PC GSIAT, en amont de la projection, s'inscrit dans un processus initial de génération de force (Groupe pluridisciplinaire de planification opérationnelle ou GPPO), dirigé par l'EMA/CPCO en liaison avec le CSOA et l'ensemble des armées et des directions et des services interarmées (SSA, SEA, SID, DIRISI, SCA, SIMu).⁵⁹
404. Le commandant du PC GSIAT exerce l'OPCON sur l'ensemble des éléments français constitutifs du GSIAT et ceux donnés en renforcement.
405. Le commandant du PC GSIAT exerce le TACON sur les points de débarquement, les éléments de soutien nationaux étrangers et les troupes en transit dans sa zone de responsabilité.

Mission

406. Mettre en œuvre la logistique de théâtre dans sa zone de responsabilité, conformément aux dispositions de l'ordre administratif et logistique de théâtre et aux ordres de conduite de l'autorité à laquelle il est subordonné (PCIAT ou JTF HQ).

Structures du PC GSIAT

407. Les structures du PC GSIAT dépendent de la nature et du volume des zones fonctionnelles et de transit placées sous son commandement. Elles sont également étroitement liées au volume de la force déployée, au cadre d'engagement, aux contraintes du terrain et aux capacités logistiques de la nation hôte. A l'instar des zones fonctionnelles et des zones de transit, la structure de ce PC (effectif, organisation) peut évoluer selon la phase de l'opération.
408. Aux ordres du chef d'état-major du GSIAT, le système de PC s'articule en général sur deux sites, que sont le Centre opérationnel (CO) et la zone vie-soutien. Son rôle est de mettre en œuvre le soutien de son niveau, de conduire la manœuvre sous tous ses aspects dans sa zone de responsabilité et de coordonner l'action de ses chaînes fonctionnelles.
409. Les armées, directions et services contribuent à l'armement des postes du PC GSIAT selon les critères suivants :
- a. postes spécifiques par armée (armée de terre, armée de l'air et marine nationale, dont les officiers de liaison) ;
 - b. postes spécifiques par direction, service, commandement ou organisme interarmées ;
 - c. postes non spécifiques, tenus indifféremment par l'une des trois armées.
410. Le PC GSIAT générique s'organise en quatre pôles :

⁵⁹ SSA : Service de santé des armées, SEA : Service des essences des armées, SID : Service d'infrastructure de la défense, DIRISI : Direction des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information, SCA : Service du commissariat des armées, SIMu : Service interarmées des munitions.

- a. un pôle commandement ;
- b. un pôle opérations ;
- c. un pôle logistique ;
- d. un pôle appui au commandement.

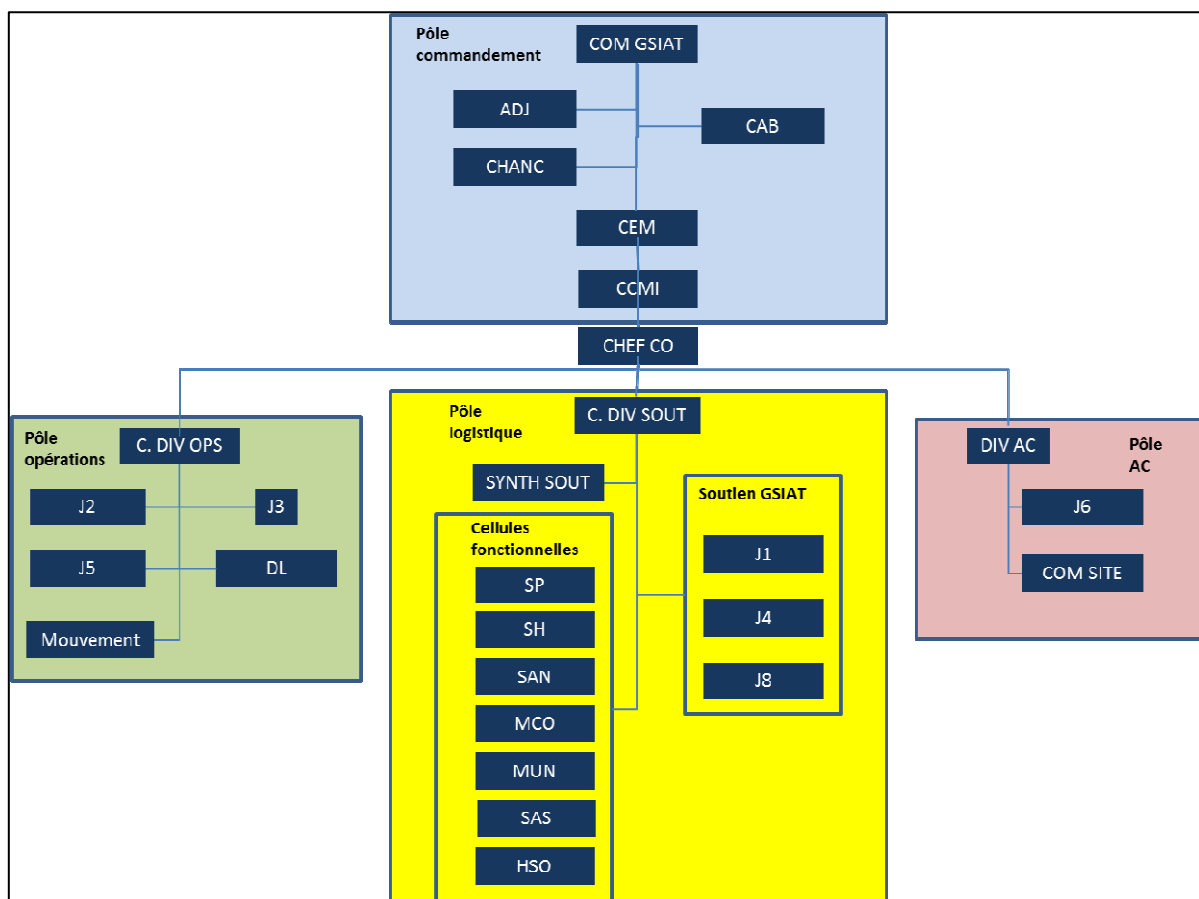


FIG. 9. - Schéma de PC GSIAT majeur générique

Missions des cellules

411. Dans le **pôle commandement**, la cellule coordination et management de l'information (CCMI) est chargée du recueil et de la diffusion des informations. Point d'entrée et de sortie de l'intégralité de la messagerie, cette cellule a en charge :
 - (1) le traitement de toute la messagerie (arrivée et départ) ;
 - (2) la Gestion électronique de la documentation (GED) ;
 - (3) le respect des horaires de la messagerie à temps ;
 - (4) les modalités préparatoires des points de situation.
412. **La division opérations** est en charge de la conduite des opérations
 - a. Le J2 est chargé de la tenue à jour de la situation renseignement à caractère tactique (menaces sur les routes, ports, aéroports, ressources, etc.). Au profit du commandement de la force, il élabore tous les comptes rendus renseignement (*INTREP*, *INTSUM*) traitant des événements de sa zone de responsabilité (aire géographique de la BSIAT).

Au profit des zones fonctionnelles et des éléments sous TACON, il élabore les points de situation renseignement afin de préparer les missions et les mesures de protection de la force.

- b. Le J3 est chargé au travers de sa cellule conduite :
- (1) de la tenue à jour de la situation tactique de référence dans la zone d'opérations et dans l'aire de déploiement du GSIAT ;
 - (2) de la réaction aux événements et incidents avec notamment la mise en œuvre d'un quart/coordination synthèse fonctionnant 24 heures sur 24 ;
 - (3) d'élaborer les ordres de conduite sur la période 0 – 24 heures ;
 - (4) de suivre les convois routiers du GSIAT vers les différents groupements de soutien et les convois transitant dans sa zone.
 - (5) Le J35 élabore les ordres couvrant la période des prochaines 24 à 96 heures. Il produit plus particulièrement les ordres d'opération, les ordres préparatoires et les ordres de conduite du GSIAT.
 - (6) Le J3/2D/NRBC est responsable de la gestion de l'espace terrestre dans l'aire de déploiement du GSIAT. Cette cellule a également la responsabilité de la gestion de tout incident NRBC (nucléaire, radiologique, biologique et chimique), technologique ou industriel.

- c. La cellule mouvement programme et prépare les mouvements voie de surface (voie routière, voie ferrée et voie fluviale) entre la BSIAT et :

- (1) la base soutien terre si déployée ;
- (2) la base logistique divisionnaire si déployée ;
- (3) les bases aériennes projetées ;
- (4) les ports d'appui de la flotte (ALSS et FLS) ;
- (5) les postes de soutien de convois (*convoy support centers – CSC*).

Cette cellule participe à la rédaction des ordres de mouvement (*MOV Orders*), produits par le J35.

- d. Le J5 mène toutes les études amont concernant le GSIAT en liaison avec la cellule études-plans du PC supérieur. Cette cellule permet au PC GSIAT d'avoir une anticipation au-delà de 96 heures notamment dans le cadre :

- (1) de missions particulières (RSMI (en entrée ou en sortie de théâtre)) ;
- (2) de la mise en œuvre d'un centre de regroupement et d'évacuation des ressortissants ;
- (3) du soutien d'un camp de prisonniers ou d'un centre d'accueil de réfugiés.

- e. Le J6 est responsable du déploiement et de la mise en œuvre des systèmes d'information et de communications internes et vers l'extérieur nécessaires au fonctionnement et à la réalisation des missions de commandement du GSIAT.

413. **La division soutien** suit le potentiel propre au GSIAT dans le domaine des moyens matériels et humains, génère et suit les différents indicateurs logistiques permettant notamment au commandant du GSIAT de connaître et de rendre compte de l'état de ses ressources présentes dans sa base.

- a. Le J1 est chargé de suivre le personnel du GSIAT ainsi que le personnel en transit dans la BSIAT, notamment dans le cadre du RSMI.

- b. Le J4 a pour mission de suivre la réalisation des matériels appartenant aux différentes unités constituant le GSIAT et leur disponibilité opérationnelle. Il centralise les demandes exceptionnelles des différentes unités, préalablement synthétisées par les composantes et fait remonter les besoins auprès du PCIAT (en national) ou du PC NCC (en multinational).

Cette cellule s'assure enfin que les formations du GSIAT disposent bien de leur autonomie initiale. Elle élabore les ordres de mise en œuvre des zones fonctionnelles.

Au sein de la division soutien des cellules fonctionnelles participent au travail collaboratif d'état-major du PC GSIAT :

- (1) La cellule J4/MAI reçoit ses directives fonctionnelles de l'adjoint maintenance de théâtre (AMAT inséré au J4 du PCIAT) de l'opération, qu'elle fait mettre en œuvre par l'unité de maintenance ;
- (2) Le J4/MED reçoit ses directives fonctionnelles du DIRMED du théâtre d'opérations (PCIAT/JMED). Les principales missions de cette cellule médicale (J4/MED) sont :
 - (a) mettre en œuvre les directives du DIRMED (PCIAT/JMED) au sein du GSIAT ;
 - (b) prendre en compte les besoins en soutien des Unités médicales opérationnelles (UMO) du GSIAT et suivre les mesures prises par les armées et différentes chaînes du soutien ;
 - (c) organiser les évacuations médicales différées par voie routière à destination du GSIAT, en liaison avec le Patient Evacuation Coordination Center (PECC) ;
 - (d) organiser des flux logistiques santé (ravitaillement médical) en liaison avec les autres cellules du PC GSIAT, selon les demandes de l'unité de distribution de produits de santé ;
 - (e) synthétiser et suivre la messagerie à temps des UMO du GSIAT ;
 - (f) prendre en compte les besoins en soutien médical des unités du GSIAT et transmettre ces demandes au médecin-chef du GSIAT pour décision.
- (3) La cellule J4/SH reçoit ses directives fonctionnelles de l'adjoint interarmées du soutien de l'homme (AISH inséré au J4 du PCIAT) de l'opération, qu'elle fait mettre en œuvre par le détachement de Soutien du combattant.
- (4) La cellule J4/SP reçoit ses directives fonctionnelles de l'adjoint interarmées de soutien pétrolier (AISP inséré au J4 du PCIAT) de l'opération, qu'elle fait mettre en œuvre par le groupement de soutien pétrolier. Les principales missions de cette cellule soutien pétrolier (J4/SP) sont :
 - (a) assurer l'approvisionnement en carburant auprès de fournisseurs aussi proches que possible du théâtre en fonction des directives techniques reçues de l'AISP ;
 - (b) entretenir les stocks de produits pétroliers aux niveaux voulus par le commandement en mettant en œuvre des moyens militaires ou l'infrastructure locale ;
 - (c) contrôler la qualité des carburants distribués ;
 - (d) distribuer ou livrer carburants et produits associés ;
 - (e) assurer la maintenance des matériels pétroliers des formations rattachées.

- (5) La cellule J4/Infra reçoit ses directives fonctionnelles du conseiller infrastructure de théâtre (CONSIT inséré au J4 du PCIAT) de l'opération qu'elle fait mettre en œuvre par l'antenne infrastructure.
 - (6) La cellule J4/Mu reçoit ses directives fonctionnelles de l'Adjoint interarmées au soutien munitions (AISM inséré au J4 du PCIAT) de l'opération qu'elle fait mettre en œuvre par le module munitions.
- c. Le J8 du GSIAT est le correspondant du RUO⁶⁰ pour les besoins du GSIAT. Il assure la liaison avec le Représentant du pouvoir adjudicateur (RPA), le Service exécutant (SE) et le Trésorier militaire (TM).

Section II - Les transits sur le théâtre

414. La mise en place des forces et des ressources sur le théâtre depuis la métropole, leur entretien tout au long de l'opération, puis leur désengagement s'appuient sur l'organisation de la chaîne des acheminements stratégiques. Leur mise en œuvre est confiée à des organismes spécifiques chargés du transport et des transits aériens, maritimes et de surface.
415. Les acheminements stratégiques sont de la responsabilité du CSOA. Certains mouvements intra-théâtres sont placés sous l'autorité du CCITTM dès lors que des opérations de transit sont nécessaires ou lorsque des marchés de transport locaux sont mis en œuvre (affrètement d'aéronef, recours à l'externalisation, etc.). Ce dernier traite de toutes les questions relatives à l'utilisation et à l'occupation des plates-formes multimodales de débarquement ou d'embarquement inter-théâtres en liaison avec le CSOA.

Le CCITTM a la responsabilité de l'ensemble des opérations coordonnées permettant, dans les délais impartis et dans les meilleures conditions de sécurité et d'efficacité, d'assurer la continuité des acheminements nécessaires à la projection et au soutien des forces quels que soient les modes de transports utilisés.

Le CCITTM assure le transit du flux d'entretien qui arrive sur le théâtre et gère l'ensemble des transits intra-théâtre correspondants. Il participe aux travaux du CSOA relatifs à l'élaboration du plan de transport lié à l'acheminement et au rapatriement des forces. Il reçoit et fait appliquer les directives techniques reçues des organismes de transit interarmées spécialisés. En matière de transit inter-théâtres, le CCITTM reçoit ses instructions de régulation du CSOA. Il peut demander des renforts spécialisés, constitués de personnel et de moyens adaptés, mais non nécessairement issus des chaînes de transit interarmées spécialisées.

Aux ordres de l'ASIA en multinational ou du PC IAT en national à travers le S/C Sout, le CCITTM doit travailler en étroite collaboration avec les entités suivantes :

- a. au sein de la force déployée :
 - (1) les cellules J1, J4, J8, JMED pour les aspects relatifs au soutien ;
 - (2) la DIRCOM pour les financements et les marchés ;
 - (3) le J3 et le J5 pour les aspects opérationnels.
- b. en dehors de la force déployée :
 - (1) le CSOA pour la planification et la conduite des acheminements ;
 - (2) les MCC des autres nations éventuellement déployées ;
 - (3) le centre des transports de la nation hôte ;
 - (4) les opérateurs ou prestataires civils de transport ou de transit civils (cf. aux marchés en vigueur) ;

⁶⁰ RUO : Responsable de l'unité opérationnelle

(5) les autorités aéroportuaires, douanières et services d'immigration.

416. Le CCITTM⁶¹, en liaison avec la cellule mouvement du PC/GSIAT, planifie et coordonne les transports multimodaux, intra-théâtre et inter-théâtres liés à l'engagement des forces et à leur soutien.

Le GSIAT est informé par le CCITTM des mouvements et du contenu des vecteurs stratégiques. Il fournit aux chefs des détachements, sur leur plate-forme de transit, les renforcements demandés (circulation, dépannage, transport, etc.) pour l'exécution des opérations de chargement ou de déchargement des vecteurs.

Lors des arrivées sur le théâtre, les détachements de transit (maritime, aérien et de surface) accueillent les vecteurs stratégiques, organisent et exécutent la mise à terre du personnel et du matériel. Ils rendent compte au commandant du GSIAT et à leurs chefs de chaîne respectifs par le CCITTM.

Les détachements de transit sont responsables de la mise à terre du personnel et du fret, de la vérification de la concordance des existants par rapport aux manifestes de chargement et de l'exécution des formalités administratives et douanières.

Le GSIAT prend en charge le personnel et les ressources à l'issue de ce processus.

En sortie de théâtre, les opérations sont identiques. Le CCITTM est le conseiller des chefs de détachement pour la préparation matérielle du personnel, du fret, et de la rédaction de la documentation administrative et douanière qu'il vérifie. Il est responsable de l'établissement des plans et manifestes de chargement, de l'organisation et de l'exécution des opérations de chargement. Les détachements de transit rendent compte au commandant du GSIAT et à leurs chefs de chaîne respectifs par le CCITTM. Le GSIAT reste responsable de la sûreté du personnel et du fret jusqu'au départ du théâtre.

Section III - Les zones fonctionnelles

417. Les zones fonctionnelles sont organisées par domaine de soutien (médical, pétrolier, maintenance, munitions, stationnement, soutien de l'homme, transport) et sont constituées des moyens spécialisés de mise en œuvre et des dépôts de théâtre.
418. Ces zones sont commandées par le PC/GSIAT qui dispose en son sein des spécialistes chargés de la coordination et de l'exécution de la manœuvre des soutiens spécialisés. Le pôle opérationnel du PC, aux ordres du chef opérations coordonne le travail des cellules J2, J3, J5, acheminements et donne des orientations sur les actions à mener tandis que le pôle soutien, aux ordres du chef de la division soutien, coordonne les différentes cellules agissant non seulement, dans le domaine de la logistique interne du GSIAT (logistique de niveau 1 des unités formant le groupement), mais encore dans le domaine de la logistique de théâtre, au profit des composantes de la force (logistique de niveau 2).
419. Dans la continuité des travaux de cette DIA, le fonctionnement spécifique de chaque zone fonctionnelle fera l'objet d'un mémento.

Section IV - Le GSIAT et la composante terrestre

420. Les groupements de soutien de la composante terrestre ont vocation à mettre en œuvre et coordonner le soutien relevant des chaînes fonctionnelles tout au long de l'échelonnement du soutien. Entre l'entrée de théâtre avec le GSIAT et les unités interarmes, tous les déploiements sont possibles en fonction des élongations, du volume de la force à soutenir et du déroulement de l'opération.
421. On peut trouver un Groupement de soutien terre (GST) pour soutenir la composante terrestre de la force (niveau 1) mais celui-ci n'est pas systématiquement déployé car cela dépend de la durée des boucles (durée de trajet aller/retour) entre deux échelons de soutien et du volume des forces à soutenir. Lorsqu'il n'est pas déployé, sa mission est assurée par le GSIAT qui doit être doté des moyens adaptés au besoin. Dans ce cas, toutes les dispositions doivent être

⁶¹ Cf. DIA-3 Le commandement des engagements opérationnels.

prises pour préserver l'autonomie logistique et la cohérence de la manœuvre de la composante terrestre.

422. Le GSD est mis en œuvre pour le soutien de toute force terrestre d'un volume supérieur à la brigade. Il constitue l'échelon de soutien du niveau division (niveau 2). Ses stocks sont sur roues et lui permettent de basculer rapidement afin de suivre le rythme de la manœuvre.
423. Le bataillon logistique (BATLOG) remplit les mêmes fonctions que celles d'un GSD, ramenées aux besoins d'une brigade interarmes (niveau 3) qu'il faut doter d'une autonomie logistique dont elle ne dispose pas organiquement.
424. Le sous groupement logistique (SGL) ou détachement logistique (DETLOG) est déployé pour le soutien d'un groupement tactique interarmes (GTIA) (niveau 4).
425. Selon les élongations entre les différents groupements, des postes de soutien des convois⁶² peuvent être déployés. Ils doivent permettre d'assurer le soutien des convois (médical, maintenance, ravitaillement et hébergement de la troupe en transit).
426. Les flux logistiques (boucles logistiques) s'exécutent entre les zones fonctionnelles des groupements de soutien et les Trains de combat n°2 (TC2) de chacun des GTIA et des Eléments d'appui et de soutien (EAS).
427. Les échanges reposent sur des systèmes d'information et de communication performants et spécialisés qui garantissent la fiabilité des comptes-rendus logistiques.
428. Outre le réseau de commandement, les groupements de soutien ci-dessus sont également raccordés au réseau Intradef pour les échanges à caractère logistique entre la métropole, la structure SNF et les groupements de soutien et leurs zones fonctionnelles. Ce réseau fournit le support de communication des SIL. Il permet aux unités logistiques d'exploiter les bases de données des SIL hébergées en métropole.
429. Dans le cadre de l'OTAN, le GSIAT bénéficie de la desserte du réseau *Mission secret (MS)* et *NATO secret (NS)* afin de permettre l'exploitation des données LOGFAS⁶³.
430. Le principe de flux des demandes logistiques s'articulent autour de deux hypothèses :
 - a. les formations soutenues (GTIA) et les éléments d'appui et de soutien adressent des demandes normales pour action aux zones fonctionnelles de rattachement, tant que les besoins en ravitaillement sont conformes aux allocations consenties et définies dans l'OAL ou l'annexe logistique de l'OPO ;
 - b. les demandes exceptionnelles ne sont satisfaites que sur ordre de l'échelon supérieur (PCIAT ou division).

Section V - Le GSIAT et la composante aérienne

La Base aérienne projetable (BAP)

431. Sur un théâtre d'opération les moyens de l'armée de l'air seront généralement concentrés sur une BAP.
432. La présence d'une BAP (point d'appui indispensable à la majorité des capacités opérationnelles de la composante aérienne) au sein de la BSIAT est un cas plausible dans le cadre d'une opération multinationale comme dans celui d'une opération nationale. Ainsi, une BAP peut être co-localisée avec un GSIAT.
433. L'hypothèse d'une co-localisation d'une BAP et de l'APOD n'est pas à exclure et est recherchée. Elle est même renforcée dans un contexte d'entrée en premier. Ce choix est motivé par :

⁶² En cas d'élongations importantes entre les GS, les postes de soutien (gîtes d'étape) doivent assurer le soutien des convois (médical, maintenance et ravitaillement) en prenant en compte, le cas échéant, la sécurité.

⁶³ LOGFAS (LOGistics Functional Area Services): famille de logiciels de l'OTAN à vocation logistique (LOGREP, ADAMS, EVE et CORSOM).

- a. la volonté de rationaliser l'empreinte des dispositifs permanents ;
 - b. la volonté de maîtriser les effectifs dédiés à la protection ou au soutien.
434. Dans le cadre d'une opération nationale, des liens existent nécessairement entre le PC GSIAT et les composantes d'armées. Les différentes BAP de l'opération, qu'elles soient ou non dans la BSIAT, sont abonnées aux zones fonctionnelles de la BSIAT pour les soutiens spécialisés et communs. Ces abonnements sont alors précisés dans l'OAL.
435. La maintenance des matériels aéronautiques est réalisée au sein des BAP et non dans la zone fonctionnelle de la BSIAT. De la même manière, la composante aérienne ne dispose pas de stocks de rechanges pour ces équipements mais de lots opérationnels positionnés au plus près des aéronefs, sur les BAP.
436. La CLD (pion tactique du MCO Aéronautique) est subordonnée au commandant de la BAP et non au GSIAT.

Section VI - Le GSIAT et la composante maritime

437. Le soutien logistique d'une opération est une responsabilité collective en ce qui concerne le volet maritime. L'organisation s'appuie sur le dispositif de soutien national en métropole et sur le dispositif de soutien de la force incluant celui des autres nations engagées sur le théâtre. Les dispositions nationales sont fixées par la DAL de l'opération.
438. Les forces maritimes peuvent bénéficier du soutien à terre disponible auprès des forces françaises « embasées » et/ou des missions diplomatiques (attachés de défense), présentes dans ou à proximité de la zone d'opération.
439. Les unités déployées font appel, selon les procédures réglementaires :
- a. à leurs propres ressources ;
 - b. aux ressources des bâtiments alliés déployés sur zone ;
 - c. aux dispositifs français à terre les plus proches de la zone de déploiement (base militaire, représentation diplomatique) ;
 - d. aux dispositifs alliés à terre les plus proches de la zone de déploiement (base militaire) ;
 - e. à la métropole pour les reconstitutions et les besoins nouveaux qui ne peuvent être satisfaits localement (en escale).
440. L'ALP-4.166 décrit l'organisation du soutien assuré par la terre au profit de la composante maritime. Le GSIAT peut parfois apporter via le ou les FLS, un soutien complémentaire, à savoir :
- a. une fonction de type CCITTM pour assurer l'import/export de son fret avec la métropole ;
 - b. une capacité de réparation de matériels non spécifiques ;
 - c. une capacité de soutien à terre (toutes fonctions) d'un éventuel détachement ATL2 ou autre détachement de la marine opérant sur le théâtre ;
 - d. un soutien médical de niveau rôle 2.

Section VII - Le GSIAT et la composante fonctionnelle forces spéciales⁶⁴

441. Dans le domaine du soutien commun, la composante « opérations spéciales » ne fait pas exception au soutien apporté par le GSIAT. Le GSIAT constitue alors l'unique point d'entrée et de sortie du théâtre. Une liaison logistique est alors établie entre le GSIAT et le PC du JSOTF⁶⁵.
442. Le marquage des colis destinés au JSOTF/CJSOTF affiche des marquants discrets ne nommant pas l'unité de manière précise.
443. Le personnel des forces spéciales transite ou non par le GSIAT. Dans ce dernier cas, le GSIAT/J 1 est informé de l'arrivée ou du départ du personnel par le J1 des forces spéciales.
- La gestion du personnel des forces spéciales étant spécifique, le GSIAT se conforme à l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif à l'anonymat de militaires et de personnels civils de la Défense.
444. Le soutien spécifique du matériel propre aux forces spéciales est conduit directement par l'EM/COS/J4 sans que le GSIAT en soit nécessairement informé. Si un appui et une coordination est nécessaire, le GSIAT est sollicité par le PC des forces spéciales.

Section VIII - Le GSIAT et le soutien des forces de la gendarmerie nationale

445. La DIA-3.18 relative à l'emploi de la gendarmerie nationale en opérations extérieures aborde, dans son chapitre 3 section IV, les conditions et hypothèses de soutien de la composante gendarmerie déployée en opération extérieure.
446. Ce document précise que « dans le cadre d'une opération militaire sous OPCOM du CEMA : le dispositif des armées prend en compte le soutien non spécifique des unités de gendarmerie ». A ce titre le GSIAT peut par conséquent être chargé du soutien des éléments de la composante gendarmerie nationale déployés sur le théâtre : brigade(s) de gendarmerie prévôtale, autres unités de gendarmerie, etc.

Section IX - Le déploiement et la protection du GSIAT

447. Le PC GSIAT est généralement déployé dans des infrastructures de la nation hôte ou en Abris modulaires de poste de commandement (AMPC) ou sous Tentes gonflables valorisées (TGV). Les possibilités de déploiement de l'ensemble du GSIAT sont multiples et liées aux contraintes spécifiques de certaines zones fonctionnelles. Les infrastructures de transit incluant les gares, ports et aéroports sont choisies en fonction de leur disponibilité et de la proximité de la zone d'opérations. La cohérence géographique est à rechercher afin de faciliter les missions, de permettre une meilleure efficacité des mesures de protection et de gagner des délais en diminuant la durée des flux physiques internes. La co-localisation du GSIAT avec le PCIAT est systématiquement étudiée.
448. Les zones soutien médical et soutien pétrolier sont situées dans la mesure du possible à proximité d'un terrain d'aviation :
- a. zone soutien médical : proximité de la zone transit pour les évacuations stratégiques, afin de faciliter le stationnement des hélicoptères d'évacuation médicale, pour l'accueil des blessés;
 - b. zone soutien pétrolier : avitaillement d'Avions de transport tactique (ATT) et bonne traficabilité pour les véhicules citernes.
449. Le dépôt de munitions est déployé loin des zones habitées et à proximité de la zone transport (emploi intensif des moyens de transport et de manutention pour le transport des munitions).

⁶⁴ La composante « opérations spéciales » ne comprend pas uniquement des unités du commandement des opérations spéciales (COS) mais également des éléments des forces conventionnelles (soit détachés, soit adaptés).

⁶⁵ JSOTF : Joint special operations task force.

450. La zone transport se situe proche d'une pénétrante ou *MSR*⁶⁶.
451. La protection du GSIAT couvre les fonctions suivantes : protection et défense, NRBC, incendie, NEDEX et éventuellement défense sol-air courte portée. Dans ce cadre, le GSIAT peut se voir renforcé d'une unité de protection mise en place lors de la génération de force ou donnée en renforcement.
Chaque zone fonctionnelle, en complément, assure sa sûreté rapprochée⁶⁷. La cohérence du dispositif est assurée par le PC du GSIAT qui établit le plan général de défense, en liaison avec la nation hôte.
452. La sûreté éloignée⁶⁸ du GSIAT, ainsi que sa défense sol-air, relèvent de la responsabilité du commandant de la force.
453. La sûreté immédiate du PC du GSIAT incombe au PQG⁶⁹. En fonction d'éventuelle colocalisation de PC, des synergies sont à rechercher (ex : avec le PC GTRS).

Section X - Le soutien vie et logistique du GSIAT

454. Le GSIAT assure son propre soutien vie et logistique. L'OAL, et plus particulièrement le PRALF⁷⁰ décrivent les modalités de soutien de l'ensemble des composantes de la force, notamment pour les Modules interarmées de théâtre (MIT) et le personnel en transit.
455. Le GSIAT est responsable du soutien du personnel et des convois en transit. Cette mission est assurée, d'une part, par les ZR activées pour les unités en transit lors des phases de mise en place ou de retrait et, d'autre part, par la zone transport pour les convois logistiques.
456. Le soutien vie d'un camp de prisonniers ou d'un centre d'accueil de réfugiés par le GSIAT nécessite qu'il soit renforcé en moyens spécifiques.

⁶⁶ *MSR* : Main supply route.

⁶⁷ Sûreté rapprochée : ensemble des mesures qui permettent au chef à tous les échelons d'être à l'abri des surprises en lui procurant le temps et l'espace nécessaires à la mise en œuvre efficace de ses moyens.

⁶⁸ Sûreté éloignée : ensemble des mesures qui doivent permettre à un commandant de grande unité de se procurer le temps et l'espace indispensables à l'exécution de la manœuvre conçue. La sûreté éloignée est essentiellement à base de renseignements.

⁶⁹ PQG : Peloton de quartier général.

⁷⁰ PRALF : Plan de rattachement administratif logistique et financier.

(PAGE VIERGE)

501. Le GSIAT peut être engagé, en tout ou partie, dans la totalité du spectre des opérations. Il est déployé pour soutenir un engagement dans le cadre d'une opération nationale ou multinationale. La typologie des opérations va conditionner la nature des actions à réaliser ainsi que le volume de moyens humains et matériels à appliquer.
502. En ce qui concerne le dispositif ENU, il est conçu de manière totalement indépendante du dispositif des Forces de présence (FP) et des Forces de souveraineté (FS). En cas de crise, le CPCO dispose ainsi de la liberté d'action pour engager soit les forces pré-positionnées, soit les forces inscrites à l'ENU en métropole, soit les unes renforcées par les autres.

Section I – Le GSIAT et les forces de présence

503. Par principe, les engagements des forces de présence s'effectuent dans un cadre bilatéral et s'assimilent aux principes d'une opération extérieure dans le cadre d'un engagement multinationale. À la différence de l'engagement des forces de souveraineté, les moyens engagés seront généralement plus limités et beaucoup plus tributaires de renforts pour leur action. Ainsi, un certain nombre de moyens et de ressources réservés pourront y être stockés (par exemple le dispositif RECAMP⁷¹ ou le parc d'alerte GUEPARD).
504. L'organisation du soutien des forces de présence s'apparente globalement aujourd'hui à celle des forces de souveraineté ou du reste des forces françaises⁷². Toutefois, des procédures particulières sont établies pour tenir compte de la distance pour des approvisionnements spécifiques, mais aussi des achats locaux pour le soutien de proximité. Le COMFOR assure la direction du soutien de la force placée de façon permanente ou temporaire sous ses ordres.
505. En tant que commandant de base des forces françaises (équivalent pour l'étranger de COMBdD), il est responsable du soutien commun de proximité par le biais de son GSBdFF⁷³ (dénomination prise par un GSBdD à l'étranger).
506. Titulaire de délégations reçues des directeurs centraux de services, le COMFOR a autorité d'emploi sur les organismes locaux des services de soutien spécialisés interarmées (SSA, SEA, SID, DIRISI, SCA, SIMu). Lorsqu'ils existent, les directeurs locaux et les représentants locaux des directions et services assurent, dans leur domaine, un rôle de conseiller du COMFOR. Dans le domaine du soutien spécifique, le COMFOR s'appuie sur l'expertise du DL MCO terre pour le matériel terrestre, du commandant de base navale pour le matériel naval et sur le Chef des services techniques aéronautiques (CSTA) pour le matériel aéronautique.
507. Le COMFOR délègue la responsabilité de direction et de coordination du soutien à l'ASIA.

Section II – Le GSIAT et les forces de souveraineté

508. Selon leur ampleur, ces types d'engagements sont conduits de façon autonome ou nécessitent des renforcements provenant de métropole ou d'autres forces pré positionnées, notamment en personnel d'état-major et en moyens de soutien mobiles.
509. Quel que soit le type d'organisation, le besoin d'une autorité chargée de la conduite du soutien à chaque niveau est indispensable, non seulement pour en assurer la cohérence au profit des unités engagées, mais aussi pour coordonner les actions de soutien avec les intervenants extérieurs : services de l'Etat sur le territoire national, soutien de la nation hôte à l'étranger, organisation de soutien d'autres contingents dans une opération multinationale, etc.

⁷¹ RECAMP : Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix.

⁷² Sous réserve des attributions de commandement des COMFOR. Des groupements de soutien de la base des forces françaises ont été constitués au Gabon, aux Emirats Arabes Unis (EAU), au Sénégal, à Djibouti et le COMFOR tient l'équivalent du rôle du COMBdD.

⁷³ GSBdFF : Groupement de soutien de base de forces françaises.

510. Les COMSUP se distinguent des OGZDS⁷⁴ en ce qu'ils disposent en permanence de forces et de moyens sous leur OPCON. Ils sont par ailleurs COMBdD. Pour les opérations, les acteurs sont globalement les mêmes.
511. Un état-major interarmées (EMIA) est mis en place à partir de l'état-major du COMSUP pour diriger l'opération au niveau opératif et un ASIA est placé directement sous les ordres du chef de l'EMIA dont il est le SCEM/SOUTIEN. Le rôle de l'ASIA consiste à assurer la cohérence d'ensemble et notamment l'intégration des soutiens engagés qu'ils soient spécialisés, spécifiques ou communs. L'ASIA est le garant de la mise en œuvre des directives définies dans la DAL. Il éditte un OAL qu'il rédige en liaison avec les représentants au niveau local des différents acteurs centraux (EMO, directions et services interarmées) ayant participé à la rédaction de la DAL.
512. Pour les opérations maritimes, les schémas sont proches de l'organisation des responsabilités sur les approches métropolitaines. ALPACI et ALINDIEN⁷⁵ exercent dans leurs zones maritimes respectives les fonctions de délégué du gouvernement pour l'application des dispositions prévues par la loi. Outre-mer, les pouvoirs du préfet maritime sont exercés par le délégué du gouvernement, représentant de l'Etat en mer, qui peut être le préfet ou le haut-commissaire du gouvernement. Il est assisté par le Commandant de la zone maritime (CZM). Le contrôle opérationnel des moyens militaires engagés outre-mer est exercé par le COMSUP qui peut le déléguer au CZM.

Section III – Le GSIAT sur le territoire national

513. Certaines missions peuvent avoir lieu sur le territoire national, dans des conditions particulières. Le besoin d'une autorité chargée de la conduite du soutien à chaque niveau est indispensable. Cette autorité doit assurer la cohérence du soutien des unités engagées, et coordonner les actions de soutien avec les services de l'Etat ou d'autres intervenants extérieurs.
514. Les engagements sur le territoire national sont très divers (Vigipirate, soutien des grands événements, réactions aux crises majeures et catastrophes naturelles, etc.). L'engagement varie en nature, en durée, en réactivité, en zone d'opération, etc. Cela entraîne donc la création de dispositifs de soutien adaptés à chaque situation.
515. Au **niveau opératif**, l'Autorité interarmées de coordination (AIC) est assistée par son Centre opérationnel interarmées de zone de défense et de sécurité (COIAZDS). Pour le volet soutien, le COIAZDS s'appuie en tant que de besoin, sur les expertises de l'Etat-major de zone de défense (EMZD) et des autres organismes de soutien intermédiaires territorialement compétents qui peuvent détacher des officiers de liaison. C'est le chef de la cellule soutien (chef J4 ou directement l'ASIA si les fonctions sont confondues en raison de l'importance limitée de l'opération) qui assure la coordination des unités ou éléments donnés en renfort du COIAZD sur ordre du CPCO.

Section IV - Recours à l'externalisation de prestations logistiques

516. Le recours à l'externalisation⁷⁶ peut être envisagé dans le cadre du GSIAT et doit être encadré⁷⁷. Cependant, il est à noter que le processus d'externalisation n'est pas souhaitable en cas d'entrée de la force en premier sur un territoire. En revanche, cette possibilité peut être mise en œuvre dès que les forces sont en phase de stabilisation.
517. L'externalisation des prestations logistiques est vaste et va dépendre des accords intergouvernementaux et de la répartition entre les nations (*Logistics Lead Nation – Logistics Role Specialist Nation*) et le soutien par la nation-hôte. La convention sur le statut des forces dans le pays hôte (*SOFA*) définit le cadre et les possibilités. Le périmètre des prestations est fonction non seulement de la phase d'engagement, mais encore des moyens de soutien déployés par les unités.

⁷⁴ OGZDS : Officier général de zone de défense et de sécurité.

⁷⁵ ALPACI : Amiral commandant la zone de l'océan Pacifique, ALINDIEN : Amiral commandant la zone de l'océan Indien.

⁷⁶ L'externalisation vise, dans le secteur public, à confier à des sociétés spécialisées des tâches exécutées jusque-là en régie, afin de permettre le recentrage des activités sur les missions, dites de « cœur du métier » et d'obtenir un service de qualité identique ou supérieur à un coût inférieur.

⁷⁷ Cf. DIA-4, livret 3, annexe O.

Section V - Implication du GSIAT dans le processus RSMI

518. Le GSIAT est un acteur majeur du processus RSMI qui consiste à organiser l'accueil du personnel, du matériel et des ressources en entrée de théâtre, pour structurer une force répondant aux besoins opérationnels jusqu'à son intégration sous commandement unique. La phase initiale jusqu'à l'intégration, ainsi que la phase de désengagement de cette même force, correspondent aux périodes d'activités du GSIAT les plus soutenues.

Quatre grands principes du RSMI

519. **La responsabilité collective** des nations est partagée entre le commandement multinational chargé de l'organisation générale du soutien logistique ainsi que de sa coordination et le commandement national, sur lequel repose la responsabilité en dernier ressort du soutien de son contingent.
520. **L'unité du commandement** est de la responsabilité du COMANFOR. L'ASIA dirige l'action logistique nationale qu'il coordonne avec l'état-major du JLSG dans le cadre d'une opération multinationale et avec celles des différents ESN de la force. Il assure le contrôle administratif de tous les éléments français présents sur le théâtre d'opérations.
521. **La planification des mouvements stratégiques d'acheminement** permet une bonne synchronisation des flux, évitant ainsi l'engorgement des infrastructures de réception qui sont également utilisées par l'ensemble des nations contributrices.
522. Coordinée au niveau opératif, **l'utilisation des axes routiers** est soumise à l'autorisation du commandement de la force via sa cellule de coordination des mouvements (*MTCC*⁷⁸).

Déroulement du processus RSMI

523. **La réception** : la réception des unités comprend toutes les opérations liées au débarquement, à l'enregistrement du personnel et des matériels sur les différents PODs⁷⁹, ainsi que les opérations de regroupement des unités en ZR/MA⁸⁰ de théâtre et leur mouvement vers leur ZDI/SA⁸¹. La zone de réception des unités (*holding area*) incluant les PODs et la zone de regroupement (*assembly area*) constituent la zone globale de réception intitulée *marshalling area*.

Après une phase de préparation visant à optimiser l'emploi des PODs par une planification rigoureuse et synchronisée (à l'aide du logiciel *ADAMS*⁸²) survient une phase de conduite consistant à coordonner le passage des unités à travers un circuit d'arrivée, afin de limiter le temps de passage des unités dans les infrastructures d'accueil.

Cas d'une opération multinationale : le commandement de la force (JTF HQ) assure la coordination de l'arrivée des formations sur les points de débarquement.

- a. Si la France n'est pas pilote du RSMI : la réception des unités nationales est réalisée sous l'autorité de l'ASIA, en s'intégrant dans le processus RSMI multinational exécuté et conduit par le JLSG ;
- b. Si la France est pilote du RSMI : dans le cas où la France est « *Logistics Role Specialist Nation* » pour le RSMI, l'état-major du JLSG attaché au JTF coordonne les opérations d'accueil et l'ASIA les conduit. En liaison avec le PC de la Force, le CCITTM de la structure SNF joue alors un rôle majeur sur le théâtre en tant que correspondant du CSOA pour les acheminements stratégiques et en tant que correspondant privilégié de l'organisme chargé de la coordination des mouvements sur le théâtre.

⁷⁸ *MTCC* : Movement and transport coordination center.

⁷⁹ *PODs* : Point of disembarkation.

⁸⁰ *ZR/MA* : Zone de regroupement / *Marshalling area*.

⁸¹ *ZDI/SA* : Zone de déploiement initiale / *Staging area*.

⁸² *ADAMS* : Allied deployment and movement system.

524. **Le stationnement** : la phase de stationnement permet de regrouper et d'organiser le personnel, les équipements et le matériel arrivé sur le théâtre, après transit en ZR, en vue de constituer les unités prêtes à rejoindre leur destination finale. Le stationnement est conduit en ZDI, de préférence localisée à proximité de la ZR arrivée, de façon à bénéficier du soutien de la BSIAT. Le stationnement commence lorsque le personnel et le matériel arrivent dans la ZDI d'accueil et se termine lorsque l'unité est constituée avec ses dotations initiales et déclarée « opérationnelle » (*IOC : Initial Operational Capability*) par le commandement.
525. **Le mouvement et l'intégration** : le transfert d'autorité (*TOA*⁸³) est généralement réalisé quand l'unité est en mesure de remplir sa mission sous un commandement national ou multinational déterminé (brigade, division, corps). Le TOA peut se faire dès que l'unité est opérationnelle en ZDI ou en ZDA/FAA ou TAA⁸⁴, ou bien seulement à l'issue de la mise en place en ZDO/FD⁸⁵.

Place du GSIAT dans le processus d'entrée et RSMI

526. En phase d'entrée la localisation du GSIAT est soumise à l'accord du poste de commandement chargé de la coordination sur le théâtre (cellule « gestion de l'espace »). Il se met progressivement en place selon le cadencement suivant :
- dans le cadre d'une opération nationale, dès l'arrivée des premiers éléments de la force, les structures de commandement logistique (SNF) et de transit sont déployées en vue de l'accueil de la force ;
 - dans le cadre d'une opération multinationale, la fonction RSMI peut être exécutée par une nation au titre du LRSN. Si la France n'est pas LRSN pour le RSMI, les structures de transit nationales ne sont pas entièrement déployées ;
 - l'ensemble des dépôts et des soutiens et le PC du GSIAT se déploient progressivement. Le GSIAT est alors en mesure de participer au soutien du RSMI. La réception des unités étant une activité interarmées nécessitant une étroite coordination, le GSIAT doit donc participer au plus tôt aux reconnaissances pour établir les contacts avec la nation hôte et les ESN, définir l'implantation de la BSIAT et activer une ou plusieurs ZR arrivée ;
 - le GSIAT soutient les éléments nationaux de la force conformément à l'ordre administratif et logistique, tout en poursuivant la montée en puissance de la zone des dépôts et soutiens.

Section VI - Le GSIAT en phase de désengagement

527. Le GSIAT est un acteur clef du désengagement en tant que porte de sortie du théâtre et doit être capable de répondre à tous les cas de désengagement : de celui longuement planifié au cas plus contraint du retrait.
528. La conduite du désengagement est initiée par une Directive initiale de désengagement (DID) émise par le niveau stratégique et un ordre de désengagement (rédigé par le niveau opératif).
529. Ces ordres définissent la cinématique (chronologie, vecteurs, personnel, matériels à mouvoir, formalités), les zones de regroupement et décrivent ce qui a trait au personnel, aux emprises, aux biens, aux équipements, aux mouvements, aux SIC et aux SIL (suivi des ressources, des flux et des vecteurs).
530. La DIA-4.2.1 traite du désengagement et intègre tout particulièrement les dernières transformations majeures de la Défense dans le domaine du soutien.
531. Le GSIAT conduit la partie soutien du désengagement selon les directives de l'ASIA. Il veille en particulier au fonctionnement des zones de regroupement et d'attente et aux zones de transit ainsi qu'à l'agencement de la BSIAT.

⁸³ TOA : *Transfer of authority*.

⁸⁴ ZDA/FAA ou TAA : Zone de déploiement et d'attente / *Forward assembly area* ou *Tactical assembly area*.

⁸⁵ ZDO/FD : Zone de déploiement opérationnel / *Final destination* c'est-à-dire la zone dans laquelle sont préparées et, éventuellement, pris en sûreté les dispositifs opérationnels et, le cas échéant, effectués les ultimes compléments.

Section VII - Le GSIAT dans le cadre du soutien depuis la mer

Dans la limite des moyens dont disposent les bâtiments déployés, un soutien aux forces à terre peut être apporté par les bâtiments.

(PAGE VIERGE)

Annexe A

Demande d'incorporation des amendements

1. Le lecteur d'un document de référence interarmées ayant relevé des erreurs, des coquilles, des fautes de français ou ayant des remarques ou des suggestions à formuler pour améliorer sa teneur, peut saisir le CICDE en les faisant parvenir (sur le modèle du tableau ci-dessous) au :

CICDE
École militaire
21, Place JOFFRE
75700 PARIS SP 07

ou encore en ligne sur les sites Intradef ou Internet du centre à l'adresse <http://www.cicde.defense.gouv.fr>

N°	Origine	Paragraphe (n°)	Sous-paragraphe	Ligne	Commentaire
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					

2. Les amendements validés par le Directeur du CICDE seront répertoriés **en rouge** dans le tableau intitulé « *Récapitulatif des amendements* » figurant en **page 7 de la version électronique du document**.

(PAGE VIERGE)

Partie I – Sigles, acronymes et abréviations

Sigles

B01. Dans un sigle, chaque lettre se prononce distinctement comme si un point la séparait de la suivante.

Acronymes

B02. Un acronyme se compose d'une ou de plusieurs syllabes pouvant se prononcer comme un mot à part entière.

Abréviations

B03. Ce lexique ne prend en compte que les abréviations conventionnelles telles que définies dans le *Lexique des règles typographiques en usage à l'imprimerie nationale (LRTUIN)*, pages 5 à 11.

Charte graphique du lexique

B04. Dans ce lexique, tous les caractères composant un sigle, un acronyme ou une abréviation sont écrits en lettres capitales afin que le lecteur puisse en mémoriser la signification.

B05. Les sigles, acronymes et abréviations d'origine française sont écrits en **Arial gras, taille 9, caractères romains, couleur rouge**. Les sigles, acronymes et abréviations d'origine étrangère ou antique sont écrits en **Arial gras, taille 9, caractères italiques, couleur bleue**.

Liste des sigles, acronymes et abréviations utilisés dans ce document

AC	Antenne Chirurgicale
ADR	<i>Accord for Dangerous goods by Road</i>
ADAMS	<i>Allied Deployment And Movement System</i>
AEH	Adjoint Environnement Humain
AGIT2	Aide à la Gestion Informatisée du Transit Maritime
AIP	Adjoint Interarmées à la Prévention (TN)
AIPT	Adjoint Interarmées à la Prévention de Théâtre (OPEX)
AISM	Adjoint Interarmées pour le Soutien Munitions
AISP	Adjoint Interarmées Soutien Pétrolier
ALAT	Aviation Légère de l'Armée de terre
AMOA	Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage
AOR	<i>Area Of Responsibility</i>
APOD	<i>Airport of Debarkation</i>
APOE	<i>Airport of Embarkation</i>
AS	Acheminements Stratégiques
ASIA	Adjoint Soutien Interarmées
AT	Arrangement Technique
ATA	Avion de Transport et d'Assaut
ATARES	<i>Air Transport and Air to air Refueling and other Exchange Services</i>
ATO	Avance de Trésorerie Opération
BAP	Base Aérienne Projetable
BATLOG	Bataillon Logistique
BdD	Base de Défense
BDIA	Bureau de Douane Interarmées
BIA	Brigade InterArmes
BLD	Base Logistique Divisionnaire
BLTA	Bureau de Liaison de la Trésorerie aux Armées

BOP	Budget Opérationnel de Programme
BPC	Bâtiment de Projection et de Commandement
BSIAT	Base de Soutien Interarmées de Théâtre
CAR	Centre d'accueil des réfugiés
CCD	Cellule de Coordination du Désengagement
CCITTM	Centre de Coordination Interarmées de Transports, Transits et Mouvements
CCNF	Commandant du contingent national France
CESSCOF	Centre d'Expertise et de Soutien du Combattant et des Forces
CIAE	Centre Interarmées des Actions sur l'Environnement
CIAO	Centre Interarmées d'Administration des Opérations
CICoS	Centre interarmées de coordination du soutien
CIMIC	<i>Civil Military Cooperation</i>
CMO	Centre de Mise en Œuvre
CMT	Centre Multimodal des Transports
COD	Centre Opérationnel de Désengagement
COIAZD	Centre Opérationnel Interarmées de Zone de Défense
COMANFOR	Commandant la Force
COMSANTE	Médecin, Chef Santé Interarmées de Théâtre
COMSITE	Commandant du Site
COMSICIAT	Commandant des Systèmes d'Information et de Communication InterArmées de Théâtre
COMSUP	Commandant Supérieur des Forces
CONOPS	<i>Concept of operations</i> – Concept d'opération
CONSIT	Conseiller Infrastructure de théâtre
CONSMED	Conseiller Médical
COPER	COmmandant l'OPERation
CORSOM	<i>Coalition Reception Staging and Onward Movement</i>
COS	Commandement des Opérations Spéciales
CPCO	Centre de Planification et de Conduite des Opérations
CPO	Condition du Personnel en Opération
CPS	Contributeur Principal au Soutien
CRFM	Compte-rendu de Fin de Mission
CSFA	Commandement du Soutien des Forces Aériennes
CSOA	Centre de soutien des opérations et des acheminements
CTTS	Centre des Transports et Transits de Surface
DAL	Directive Administrative et Logistique
DCSCA	Direction Centrale du Service du Commissariat des Armées
DCSEA	Direction Centrale du Service des Essences des Armées
DCSID	Direction Centrale du Service d'Infrastructure de la Défense
DCSSA	Direction Centrale du Service de Santé des Armées
DELPIA	Direction de l'Exploitation et de la Logistique Pétrolière InterArmées
DETSEA	Détachement du Service des Essences des Armées
DIAL	Directive initiale administrative et logistique
DICOM	Direction du Commissariat en Outre-mer
DID	Directive Initiale de Désengagement
DIRCOM	Direction du Commissariat en Opération extérieure
DIRISI	Direction des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information
DIRMED	Directeur Médical (voir <i>MEDDIR</i>)
DIVLOG	Division Logistique
DL	Détachement de Liaison
DOM	Département d'Outre-Mer
DOP	<i>Deployable Operating Base</i>
DRM	Direction du Renseignement Militaire
DUT	Demande Unique de Transport
EAM	Escale Aérienne Militaire
EATC	<i>European Air Transport Command</i>
EdA	Économat des Armées
EDIACA	Établissement de Diffusion, d'Impression et d'Archivage du Commissariat des Armées
EMA	État-major des Armées
EMIAZD	État-major Interarmées de Zone de Défense
EMO	État-major Opérationnel
EMSD	État-major de Soutien de Défense
ESN	Élément de Soutien National
EVE	<i>Effective Visible Execution</i>
FME	Fond Ministériel d'Entraide

FRAGO	<i>FRAGmentary Order</i>
FOB	<i>Forward Operational Base</i>
GSD	Groupement de Soutien Divisionnaire
GSBdD	Groupement de Soutien de Base de Défense
GSIA	Groupement de Soutien Interarmées de Théâtre
GTIA	Groupement Tactique InterArmes
GTM	Groupement de Transit Maritime (519 ^{ème} GTM)
HMC	Hôpital Médico-Chirurgical
HNS	<i>Host Nation Support</i>
HSO	Hygiène et Sécurité en Opérations
IMDG	<i>International Maritime Dangerous Goods</i>
IPS	Installation Pétrolière Spécialisée
JFACC	<i>Joint Force Air Component Command</i>
JOG	<i>Joint Operational Guidance</i>
JLSG	<i>Joint Logistics Support Group</i>
LBDSN	Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité Nationale
LLN	<i>Logistics Lead Nation</i>
LOC	<i>Line Of Communication</i>
LOGREP	<i>Logistic Reporting</i>
LRSN	<i>Logistics Role Specialist Nation</i>
MAD	Mission d'Assistance au Déploiement et désengagement
MCO	Maintien en Condition Opérationnelle
MEAT	<i>Management European air transport</i>
MCCE	<i>Movement Coordination Center Europe</i>
MILU	<i>Multinational integrated logistic unit</i>
MINDEF	Ministère de la Défense
MISSINT	Mission Intérieure
MN	MultiNational
MOA	Maîtrise d'Ouvrage
MOA (F / D)	Maîtrise d'Ouvrage (fonctionnelle / déléguée)
MOE	Maîtrise d'Œuvre
MOU	<i>Memorandum of Understanding</i>
NBC	Nucléaire Bactériologique Chimique
NCC	<i>National Contingent Commander</i>
OAL	Ordre Administratif et Logistique
OD	Ordre de Désengagement
OEH	Officier Environnement Humain
OGZS	Officier Général de Zone de Soutien
OGZDS	Officier Général de Zone de Défense et de Sécurité
OI	Organisation Internationale
OL	Officier de Liaison
OLD	Organe Liquidateur Définitif
OLT	Organe Liquidateur Temporaire
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OpCdr	<i>Operation Commander</i>
OPCON	<i>Operational Control</i>
OPEX	OPERation EXtérieure
OPLAN	<i>Operation PLAN</i>
OPO	<i>OPeration Order</i>
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PAO	<i>Public Affairs Office</i>
PC	Poste de commandement
PCRL	Personnel Civil de Recrutement Local
PDA	Point de Débarquement Aérien
PDF	Point de Débarquement voie Ferrée
PDM	Point de Débarquement Maritime
PEA	Point d'Embarquement Aérien
PEF	Point d'Embarquement Ferroviaire
PEM	Point d'Embarquement Maritime
PIA	Procédures Interarmées
PMSO	Plan de Maîtrise Sanitaire Opérationnel
POD	<i>Point Of Debarkation</i>
POE	<i>Point Of Embarkation</i>
PV	Procès-Verbal
RAMCC	<i>Regional Air Movement Control Center</i>
RBOP	Responsable de Budget Opérationnel de Programme

RETEX	Retour d'Expérience
RPAA	Registre de Publicité des Actes Administratifs
RPOD	<i>Rail POD</i>
RPOE	<i>Rail POE</i>
RPV	Registre des Procès-Verbaux
RSMI	Réception, Stationnement, Mouvement, Intégration
RSOM	<i>Reception, Staging, On ward Movement</i>
RUO	Responsable d'Unité Opérationnelle
SALIS	<i>Strategic airlift interim solution</i>
SCA	Service du Commissariat des Armées
SCOPS	Sous-chef d'état-major "Opérations"
SCSOUT	Sous-chef d'état-major "Soutien"
SEA	Services des Essences des Armées
SGF	Site de gestion du fret
SH	Soutien de l'Homme
SIC	Système d'information et de commandement
SID	Service d'Infrastructure de la Défense
SIL	Système d'Information Logistique
SILCENT	Système d'Information Logistique Central
SILRIA	Système d'Information Logistique pour le suivi de la Ressource Interarmées
SIMu	Service Interarmées des Munitions
SLC	Service Local du Contentieux
SNF	Soutien National France
SNH	Soutien par la Nation hôte
SNR	<i>Senior National Representative</i>
SOFA	<i>Status of Force Agreement</i>
SPOD	<i>Sea port of debarkation</i>
SPOE	<i>Sea port of embarkation</i>
SSA	Service de Santé des Armées
SSF	Service de Soutien de la Flotte
SST	Soutien au Stationnement
SSLT	Service Spécialisé dans la Logistique et les Transports
STANAG	<i>Standardization Agreement</i>
SUPLAN	<i>SUpplementary PLAN</i>
TACOM	<i>Tactical Command</i>
TACON	<i>Tactical Control</i>
TN	Territoire National
TUEM	Tableau Unique des Effectifs et des Matériels
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
VAB	Véhicule de l'Avant Blindé
VAC	Voie Aérienne Civile
VAM	Voie Aérienne Militaire
VBRG	Véhicule Blindé à Roue de la Gendarmerie nationale
WINGO	WarnING Order
ZDS	Zone de Défense et de Soutien
ZRA	Zone de regroupement et d'attente

Partie II – Termes et définitions

Sans objet.

(PAGE VIERGE)

Résumé

DIA-4.6_MEO-GSIAT(2015)

1. La DIA 4.6 traite de la mise en œuvre d'un Groupement de soutien interarmées de théâtre (GSIAT).
2. Le GSIAT est un échelon logistique fixe chargé d'exécuter la manœuvre du soutien logistique au niveau du théâtre.
3. Le GSIAT est une unité de circonstance créée « sur mesure » pour le soutien logistique d'une opération déterminée.
4. Il arme donc le ou les points principaux d'entrée sur le théâtre d'opération Interarmées. Il est déployé dans une aire géographique à caractère national appelée base de soutien interarmées de théâtre (BSIAT) ou dans une aire géographique à caractère multinational appelée *Joint logistic support area (JLSA)*. Dans un cadre multinational, le *Joint logistic support group (JLSG)* est la structure miroir du GSIAT.
5. L'opération SERVAL début 2013, fut marquée sur le plan logistique par le premier déploiement opérationnel d'un GSIAT basé à Bamako au Mali. Ce GSIAT a constitué le point d'entrée logistique indispensable au soutien de l'opération et a parfaitement rempli son rôle d'intégrateur des différentes sous-fonctions logistiques.
6. Le GSIAT est donc le pion logistique incontournable de toute opération d'envergure. Cette DIA présente son cadre opérationnel d'emploi, sa mission, ses principes d'organisation et son fonctionnement. Ce document sera complété par des publications interarmées et des mémentos propres à chacun des acteurs d'un GSIAT.



Ce document est un produit réalisé par le Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations (CICDE), Organisme interarmées (OIA) œuvrant au profit de l'État-major des armées (EMA). Point de contact :

CICDE,
École militaire
1, place Joffre
75700 PARIS SP 07

Par principe, le CICDE ne gère aucune bibliothèque physique et ne diffuse aucun document sous forme papier. Il met à la disposition du public une bibliothèque virtuelle unique réactualisée en permanence. Les documents classifiés ne peuvent être téléchargés que sur des réseaux protégés.

La version électronique de ce document est en ligne sur les sites Intradef et Internet du CICDE à l'adresse <http://www.cicde.defense.gouv.fr> à la rubrique *Corpus conceptuel et doctrinal interarmées français (CCDIA-FRA)*.